



PROJET D'ACTION EN JUSTICE POUR LUTTER CONTRE LA CORRUPTION AU TOGO

*Avec l'appui financier de l'Union européenne
(EuropeAid/150335/DD/ACT/TG)*



RAPPORT NARRATIF FINAL 2020

CSO-LA/2017/386-478 | Octobre 2020

Co-demandeur et entité affiliée :



**PROJET D'ACTION EN JUSTICE POUR LUTTER
CONTRE LA CORRUPTION AU TOGO**

RAPPORT NARRATIF FINAL 2020



TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION.....	5
2. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ACTION	5
2.1. RÉSUMÉ DE L'ACTION	5
2.2. RÉSULTATS ET ACTIVITÉS.....	13
A. <i>Résultats</i>	13
B. <i>Activités</i>	20
2.3. ENSEIGNEMENTS TIRES ET OUTILS UTILISES.....	28
2.4. CADRE LOGIQUE	30
2.5. PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS & THEMATIQUES TRANSVERSALES	55
2.6. EVALUATION ET RESULTATS DES ACTIVITES	55
2.7. LEÇONS APPRIS A L'ISSUE DE L'ACTION-PROJET.....	56
2.8. DOCUMENTS PRODUITS PENDANT L'ACTION-PROJET	56
2.9. MARCHES (TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES) DE PLUS DE 60 000 EUROS ATTRIBUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION-PROJET.....	56
3. BÉNÉFICIAIRES/ENTITÉS AFFILIÉES ET AUTRE COOPÉRATION	57
3.1. EVALUATION DES RELATIONS ENTRE LES BENEFICIAIRES/ENTITES AFFILIEES DE CE CONTRAT DE SUBVENTION.....	57
3.2. CONTINUTE DE L'ACCORD ENTRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE SUBVENTION	58
3.3. RELATIONS ENTRE NOTRE ORGANISATION ET LES AUTORITES PUBLIQUES DANS LES PAYS.....	58
3.4. RELATIONS AVEC TOUTE AUTRE ORGANISATION PRENANT PART A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION..	59
3.5. LIENS ET SYNERGIES QUE VOUS AVEZ MIS EN PLACE AVEC D'AUTRES ACTIONS.....	60
3.6. LES SUBVENTIONS ANTERIEURES DE L'UE PERTINENTES.....	60
3.7. LA COOPERATION AVEC LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE	60
4. VISIBILITÉ	61
5. LIEUX OU SE TROUVENT LES DOCUMENTS, LES DOCUMENTS COMPTABLES ET LES PIECES JUSTIFICATIVES.....	62

LISTE DES ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT

AJEAH	: Association des Jeunes Engagés pour l'Action Humanitaire
ALG	: Alternative Leadership Group
ANCE	: Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	: Banque Africaine de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et le Développement de la CEDEAO
BM	: Banque Mondiale
CACIT	: Collectif des Associations de lutte Contre l'Impunité au Togo
CAJAC	: Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne
CC	: Cour des Comptes
CCA	: Cellule Climat des Affaires
CCIT	: Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CNP	: Conseil National du Patronat
CNSC	: Concertation Nationale de la Société Civile
CNUCC	: Convention des Nations Unies Contre la Corruption
COADEP	: Conseil des ONG et Association de Développement de la Région des Plateaux
COMINTES	: Comité International d'Ethique et de Solidarité
DBF	: Direction du Budget et des Finances
DNCF	: Direction Nationale du Contrôle Financier
DNCMP	: Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
ENA	: Ecole Nationale d'Administration
ENR	: Evaluation Nationale des Risques
FMI	: Fonds Monétaires Internationale
FODES	: Fédération des Organisations de Développement de la Région des Savanes
FTSCD	: Forum Togolais de la Société Civile pour le Développement
HAPLUCIA	: Haute Autorité de la Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
IAEC	: Institut Africain d'Administration et d'Etudes Commerciales
IGE	: Inspection Générale d'Etat
IGF	: Inspection Générale des Finances
IGT	: Inspection Générale du Trésor
ITIE	: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MCA	: Cellule Millennium Challenge Account
MCC	: Millennium Challenge Corporation
MJRIR	: Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République
MPDC	: Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération
ODD	: Objectifs de Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	: Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OSC	: Organisations de la Société Civile
OTR	: Office Togolais des Recettes
PAGE	: Projet d'Appui à la Gouvernance Economique
PFOSC-K	: Plateforme des Organisations de la Société Civile de Kloto
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
Pro-CEMA	: Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif
RAC-Togo	: Réseau Anti-Corruption –Togo
RESODERC	: Réseau des Organisations de Développement de la Région Centrale
RESOKA	: Réseau des Organisation de Développement de la Région de la Kara
TI	: Transparency International
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africain

1. DESCRIPTION

- 1.1. Nom du coordinateur du contrat de subvention : *Kodjo Fabrice EBEH*
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact : *Directeur Exécutif de l'ANCE-Togo et Coordonnateur du Projet*
- 1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action : *Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo) et Réseau Anti-Corruption (RAC-Togo)*
- 1.4. Intitulé de l'action : *Projet Pilote d'Actions en justice pour lutter contre la corruption*
- 1.5. Numéro du contrat : *CSO-LA/2017/386-478*
- 1.6. Date de début et date de fin de la période de référence : *Juin 2017 – 31 Mai 2020*
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s) : *Togo*
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes) : *6,7 millions de citoyens togolais et plusieurs institutions étatiques qui sont : Office Togolais des Recettes (OTR), Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-Togo), Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction du Budget (DB), la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF), Inspection Générale du Trésor (IGT), Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), Cour des Comptes (CC), la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), Inspection Générale des Finances (IGF), le Réseau Anti-Corruption au Togo (RAC-Togo).*
- 1.9. Pays dans le(s)quel(s) les activités sont réalisées (si différent du point 1.7) : *Togo*

2. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ACTION

2.1. RÉSUMÉ DE L'ACTION

Donnez un aperçu global de la mise en œuvre de l'action pendant toute la durée du projet

Le projet pilote d'actions en justice pour lutter contre la corruption a été mis en œuvre avec succès grâce à la méthodologie exceptionnelle développée et à l'engagement de l'équipe du projet au cours de ces **trois (03)** années de mise en œuvre. Les activités prévues dans le projet ont été exécutées avec

¹ Les « **groupes cibles** » sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les « **bénéficiaires finaux** » sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

grand succès et ont permis de valider les objectifs des indicateurs des résultats et donc d'atteindre les objectifs définis au début du projet.

D'abord le projet a permis de renforcer et de dynamiser l'équipe du projet comprenant huit (08) membres dont 02 femmes et 06 hommes sur les outils et méthodes de travail de Transparency International, notamment les outils de gestion et de suivi de projets, les 4 outils de lutte contre la corruption (Baromètre mondial, Indice de perception, système national d'intégrité, système local d'intégrité), ensuite il a permis d'informer plus de **six (06)** millions de citoyens² sur les méfaits de la corruption, sur le développement économique et social, de former plus de **deux cent cinquante (250)** acteurs issus du secteur public (**50**), du secteur privé (**20**), de la société civile (**100**) et des médias (**80**) sur les instruments internationaux, régionaux, nationaux et bonnes pratiques de lutte contre la corruption. Le projet a également permis de mettre en place et d'opérationnaliser le Réseau Anti-Corruption (RAC-Tgo) qui regroupe **40** organisations membres et qui a renouvelé constamment ses membres du Conseil d'administration, développé des outils de gestion, un plan stratégique, un code de conduite, etc. Le projet a également permis de renforcer la crédibilité de l'ANCE-Togo vis-à-vis des partenaires. L'ANCE-Togo représente les OSCs dans **06** comités techniques de travail liés à la lutte anti-corruption qui sont : Comité d'évaluation des marchés publics de l'Autorité de Régulation des marchés publics (ARMP) ; Comité de pilotage du projet Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), programme financé par la Banque Mondiale et l'UE ; Comité de relecture des textes sur les marchés publics. En outre l'ANCE-Togo représente les OSCs dans le Comité bonne gouvernance et justice de la Cellule Climat des Affaires (CCA), le Comité d'évaluation du Blanchiment des capitaux et le Comité d'évaluation du risque de blanchiment des capitaux dans les OBNL au Togo, mis en place par la Cellule de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

En outre, le projet a permis de plaider pour le renforcement du cadre juridique de la la lutte anti-corruption au Togo. Au total, **150** actions de plaidoyers et d'appui ont été exécutées avec **70** décisions positivement influencées vers le renforcement de la bonne gouvernance économique. Grâce au projet, un appui technique a été donné à la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption (HAPLUCIA) dans l'élaboration et l'adoption de deux (**02**) lois anti-corruption, dont la loi organique portant déclaration du patrimoine qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 30 décembre 2019³ ; **05** lois de règlements adoptés⁴ et la loi relative à la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, qui est en cours d'adoption. L'ANCE-Togo a également appuyé la HAPLUCIA et le ministère de la fonction publique et des réformes administratives dans l'élaboration du code d'éthique et de déontologie de la fonction publique dont l'avant-projet a été validé par tous les acteurs lors d'un atelier à Kpalimé⁵.

En plus, le projet a permis de rompre la longue chaîne d'impunité des crimes financiers au Togo. En effet, de l'impunité totale des crimes financiers en début du projet (1^{er} juin 2017), nos plaidoyers

² Cette estimation est liée à la diversification des voies de communication utilisées qui comprennent : le bulletin d'information qui contient douze mille cinq cent abonnés et qui lisent régulièrement nos bulletins, notre page Facebook qui contient 2500 abonnés, la page facebook du Directeur qui contient 686650 abonnés, notre page Youtube qui contient 2000 abonés, le film Pour un Togo sans Corruption vue par 3000 lecteurs, les articles de presse lus par près de 2 millions, nos émissions TV qui sont suivies par 2 millions de personnes. Le nombre de vue, d'auditeur et de lecteur ne se limite pas seulement au Togo mais d'autres pays en Afrique, Europe, Canada, etc.

³ http://jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_29_01_2020%20-65E%20ANNEE%20N%C2%B0%2003%20TER.pdf

⁴ <https://www.otr.tg/index.php/fr/impots/reglements-fiscales/textes-fiscaux-nationaux/lois/141-loi-de-finance-gestion-2019/file.html>

⁵ <http://radiolome.tg/2019/12/12/le-projet-de-loi-portant-code-dethique-et-de-deontologie-de-ladministration-et-des-services-publics-au-togo-en-cours-de-validation/>

auprès de la HAPLUCIA ont permis en fin de projet (31 mai 2020), la formulation et la transmission de deux (02) plaintes en novembre 2019 à la justice par la HAPLUCIA (cas de la route Lomé-Vogan-Anfoin et le cas de la gestion des fonds de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2013) ; trois (03) autres plaintes sont en cours de finalisation pour transmission à la justice (cas de la gestion des fonds de la CAN 2017 et le cas de la gestion des fonds relatifs aux opérations foraines à la Direction Générale des Transports ; 01 cas de corruption et de blanchiment dans les mines (or) en cours d'étude (attente d'information du procureur de la république suisse). En plus, deux (02) décisions de justice ont été rendues avec intégrité aboutissant à la condamnation de deux (02) magistrats corrompus par une décision du Conseil Supérieur de la Magistrature) et 05 agents corrompus de l'Office Togolais des Recettes (OTR) condamnés à des peines d'emprisonnement et amendes de 7 milliards. 50 cas de corruption ont été dénoncés par les citoyens et traités à l'amiable par nos trois (03) Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) mis en place et opérationnels. Ces actions ont produits comme effets la rupture de la chaîne d'impunité et un éveil de conscience et engagement citoyen à travers la dénonciation des cas de corruption.

En vous référant à la matrice de cadre logique à jour finale, décrivez la mesure dans laquelle l'effet ou les effets sur les bénéficiaires finaux et/ou le groupe cible (si différents) ont été obtenus, ainsi que la situation dans le pays ou la région cible visé(e) par l'action.

L'ANCE-Togo, Contact national de Transparency International est devenue opérationnel (objectif atteint 100% et dépassé).

En effet, l'ANCE-Togo est devenue une référence sur la thématique de lutte contre la corruption au Togo grâce au projet. En mai 2017, l'ANCE-Togo est devenue Contact National de Transparency International mais n'avait pas encore les moyens de ses actions. Le projet démarré en juin 2017 a donc permis à l'ANCE-Togo de renforcer l'effectif et la capacité opérationnelle de son personnel pour mieux accomplir ses missions. Ce projet a facilité le recrutement et le renforcement des capacités techniques du personnel. En outre, ce projet a permis le transfert de compétences du siège de Transparency International (TI) vers l'ANCE-Togo grâce à plusieurs missions d'assistance technique du secrétariat de TI. Ainsi, le personnel de l'ANCE-Togo a bénéficié de renforcement des capacités sur les outils de TI, notamment, l'Indice de Perceptio de la Corruption (IPC), le Baromètre Mondial de la Corruption (BMC), le Système National d'Intégrité (SNI), Système Local d'Intégrité (SLI), les pactes d'intégrité pour le renforcement du système anti-corruption dans le secteur privé, etc. Le personnel de l'ANCE-Togo a également bénéficié de deux (02) autres formations, l'une sur le système légal de protection pour éviter la responsabilité pénale et civile et l'autre sur l'Office 365 pour accroître la performance et renforcer la sécurité des données. La maîtrise de tous ces outils de TI par le personnel du projet a renforcé la crédibilité de l'ANCE-Togo vis-à-vis des partenaires qui sollicitent davantage notre organisation pour donner des communications lors des ateliers, représenter les organisations de la société civile dans des comités techniques de travail, donner des avis et recommandations dans les documents de planification et des accords de partenariats avec l'Etat. Ainsi, par arrêté l'ANCE a été nommé dans trois (03) comités, à savoir : Comité d'évaluation des marchés publics par Autorité de Régulation des marchés publics (ARMP) ; Comité de pilotage du projet Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), programme financé par la Banque

Mondiale et l'UE ; Comité de relecture des textes sur les marchés publics. En outre l'ANCE représente les OSCs dans le Comité bonne gouvernance et justice de la Cellule Climat des Affaires (CCA), le Comité d'évaluation du Blanchiment des capitaux et le Comité d'évaluation du risque de blanchiment des capitaux dans les OBNL au Togo, mis en place par la Cellule de Traitement des Informations Financières (CENTIF). L'ANCE-Togo est devenue une référence sur la thématique de lutte contre la corruption au Togo. **Deux (02)** prix de reconnaissance en matière de lutte contre la corruption (2018 et 2019) ont été décernés à l'ANCE par le Conseil des avocats du Collectif des Association de lutte Contre l'Impunité au Togo (CACIT). **Cinq (05)** nouveaux projets additionnels ont été acquis grâce à la réalisation du projet dont : 01 Appui financier additionnel de TI et du Ministère français des affaires étrangères et de l'Europe pour le renforcement des CAJAC; 01 Appui financier de TI pour la réalisation du rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo; 01 Appui financier de TI pour l'élaboration d'un rapport sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux au Togo; 01 Appui financier additionnel du Projet de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA) pour le renforcement des CAJAC⁶. Un autre appui financier additionnel de TI et du Ministère français des affaires étrangères et de l'Europe pour le renforcement des CAJAC vient d'être obtenu pour 2020-2021 pour renforcer les acquis du projet et notamment les actions des CAJAC en faveur des victimes de la corruption au Togo.

Le projet a permis de susciter l'éveil progressif et l'engagement citoyen en faveur de la lutte contre la corruption à travers de nombreuses actions de communication pour un changement de comportement.

Deux cents-un (201) copies de code pénal édités et distribués aux acteurs des secteurs public, privé et de la société civile ; **45** émissions et interviews télévisées animées sur les chaînes de télévisions nationales ; **36** émissions et interviews radiophoniques animées sur des radios nationales et locales ; **550** articles publiés dans la presse écrite, en ligne et site web de l'ANCE-Togo ; **108** Vidéos produites et diffusées sur la chaîne Youtube de l'ANCE-Togo ; Plus de **5000 étudiants sensibilisés** sur les missions d'un Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne et son fonctionnement ainsi que sur les méfaits de la corruption sur l'économie nationale. L'ANCE-Togo a informée et sensibilisée plus de **six (06)** millions de citoyens togolais ou citoyens d'autres pays abonnés à nos réseaux sociaux. Ce chiffre (6 millions) peut être démontré à travers le nombre d'abonnés aux différentes pages et au nombre des audiences radios et télés des médias partenaires. On note également une augmentation de l'éveil citoyen auprès de la majorité des citoyens grâce à la réalisation de ce projet, se justifiant par l'augmentation des cas de dénonciation (presse écrite, numéros verts, etc.).

150 OSCs formés participent à la lutte contre la corruption (objectif atteint 100%).

⁶ Effet non prévu

Le projet a permis de renforcer les capacités de 150 acteurs étatiques et de la société civile devenue plus performants dans leurs actions de lutte anti-corruption, dont des acteurs du secteur public (50), du secteur privé (5), de la société civile (50) et des médias (45), sur les instruments internationaux, régionaux, nationaux et bonnes pratiques de lutte contre la corruption. Les effets de ces formations sur les bénéficiaires sont très visibles : **10 médias** (TVT, New Word Tv, Ecoconscience Tv, Pyramide Fm, Interfax, I-frii, Journal alternative, Liberté, etc.) ont créé des rubriques spécifiques à la lutte contre la corruption. **10 autres ONGs formées** continuent et/ou ont renforcé leurs interventions dans la lutte contre la corruption (Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC), Alternative Leadership (ALG), l'Association des Jeunes Engagés pour l'Action Humanitaire (AJEAH), la plateforme CCAP des Kloto, le Réseau des ONGs de la Kara (RESOKA), Fédération des Organisations de Développement des Savanes (FODES), Réseau des Organisations de Développement de la Région Centrale (RESODERC), Plateforme des Organisations de la Société Civile de Kloto (PFOSC-K), Conseil des ONG ET Associations de Développement de la Région des Plateaux (COADEP), etc. En plus, **trois (03)** projets initiés par les bénéficiaires de la formation dont 02 projets obtenus par la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC) (Projet d'appui et de redynamisation de la CNSC et ses organisations membres et le Projet d'appui accompagnement des communes en gouvernance et stratégies de développement local) et 01 projet obtenu par l'Association des Jeunes Engagés pour l'Action Humanitaire (AJEAH) (Appui aux initiatives de promotion de la gouvernance locale dans la préfecture des plateaux). Au niveau des Institutions étatiques, la formation sur les instruments internationaux et bonnes pratiques a permis d'intégrer les bonnes pratiques acquises dans le décret portant corps de contrôle au Togo adopté en Conseil des ministres et dans la loi portant déclaration de patrimoine adopté par l'Assemblée Nationale (AN) le 31 décembre 2019. Au-delà, **le suivi post atelier nous a permis de se rendre compte que 83,3% (plus de 4/5 acteurs) ont pu appliquer soit totalement (33,3%) ou partiellement (50%) les connaissances acquises au cours de l'atelier ; de même 83,3% soit 4/5 des acteurs affirment avoir développé de nouvelles compétences suite à l'atelier. 100% des participants trouvent pertinents le travail que fait l'ANCE-Togo. En plus de cela 66,7% (2/3) des acteurs pensent que les outils enseignés au cours de l'atelier ont eu des effets sur la lutte anti-corruption au Togo.**

Le projet a prévu 50 actions de collaboration/parteneriat sur 36 mois (objectif atteint et dépassé).

En effet, le projet a permis de renforcer le partenariat/collaboration pour la lutte anti-corruption au Togo. Au cours de la mise en œuvre du projet, 150 actions de partenariat et de collaboration ont été réalisées dans le but d'atteindre les objectifs du projet. Ces actions de partenariat/collaboration ont produits comme effets une meilleure coordination entre les OSC ; un renforcement des actions conjointes entre les OSCs (ANCE-Togo, RAC, AJEAH, COMINTES, CACIT etc.). Le projet a également facilité la création et l'opérationnalisation de la plateforme des acteurs de la lutte anti-corruption au Togo, coordonnée par la HAPLUCIA et qui regroupe à la fois les corps de contrôle, la société civile et le secteur privé. Cette plateforme a organisé plusieurs réunions de coordination et organisé plusieurs événements, notamment l'organisation de trois journées mondiales contre la corruption (chaque 9 décembre) et 2 journées africaines contre la corruption (chaque 11 juillet).

Au total, 70 partenariats ont été noués avec plusieurs institutions du Togo, parmi lesquelles, Office Togolais des Recettes (OTR), Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Haute Autorité de Prévention et Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), Cellule Climat des Affaires (CCA), Cellule Millennium Challenge Account (MCA-Togo), Inspection Générale des Finances (IGF), Inspection Générale d'Etat (IGE), Conseil supérieur de la Magistrature (CSM), Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), Direction du Budget (DB), Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-Togo), Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), Conseil National du Patronat (CNP) et de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), etc. Le personnel recruté par le projet participe activement aux multiples réunions de planification, ateliers, revue de documents et apporte l'expertise nécessaires en matière de lutte contre la corruption. Cette expertise est fortement appréciée par les partenaires cités plus haut qui nous sollicitent constamment.

Renforcement du cadre juridique et institutionnel de la lutte anti-corruption au Togo

L'adoption du code d'éthique et de déontologie de la fonction publique ouvre l'espoir d'un début de transparence dans la fonction publique; le plaidoyer pour l'adoption de la loi organique sur la déclaration de patrimoine a abouti à l'élargissement des agents publics assujettis à la déclaration du patrimoine⁷. L'ANCE-Togo a aussi activement plaidé pour l'adoption de l'avant-projet de loi portant création de l'Agence Judiciaire de l'Etat, une institution qui devrait à terme, permettre d'accélérer le processus de recouvrement des créances de corruption au profit de l'Etat ; notre plaidoyer en faveur du renforcement du cadre des organes de contrôle a contribué à l'adoption en Conseil des Ministres du décret portant attribution, organisation et fonctionnement des corps de contrôle. En outre, le projet a permis de plaider pour l'opérationnalisation de la fonction juridictionnelle de la Cour des Comptes. Au Togo, l'ANCE-Togo a eu trois (03) séances de travail avec les hautes autorités de la Cour qui a contribué à l'adoption des décisions provisoires historiques rendues sur la gestion des comptes publics au Togo⁸.

Le projet a permis également de plaider pour l'adoption régulière de la loi de règlement (conformément à la loi organique sur les finances publiques du Togo de juin 2014). En effet, au démarrage du projet, l'adoption des lois de règlements ne se faisait pas régulièrement, en violation de la loi organique sur les finances publiques. Ainsi, au 1^{er} juin 2017 (date de démarrage du projet), seule la loi de règlement de 2013 était adoptée. Après échange avec Mme Paola, administratrice de ce projet à l'UE à l'époque, il a été convenu d'orienter également quelques actions de plaidoyer vers l'adoption régulière des lois de règlement. Ces plaidoyers ont permis d'échanger à cet effet avec plusieurs cadres du ministère de l'économie et des finances, notamment, le secrétaire général, le directeur du cabinet et le Directeur du Budget. Ce plaidoyer a conduit successivement à l'adoption des lois de règlement 2014 & 2015⁹ (8^{ème} séance plénière de la première session ordinaire, le 27 juin 2018) ; lois de

⁷ <http://www.assemblee-nationale.tg/actualites/456-adoption-de-la-loi-organique-fixant-les-conditions-de-d%C3%A9claration-de-biens-et-avoirs.html>

⁸ <https://www.ancetogo.org/blog/togo-vers-loperationalisation-de-la-fonction-juridictionnelle-de-la-cour-des-comptes/>

⁹ <http://www.assemblee-nationale.tg/actualites/355-projets-de-loi-de-r%C3%A8glement-du-budget-adopt%C3%A9s.html>

règlement 2016 (adoption en conseil des ministres du vendredi 03 Août 2018)¹⁰, lois de règlement 2017 (conseil des ministres, 15 oct. 2018)¹¹ et lois de règlement 2018¹².

Enfin, le projet a orienté également quelques actions de plaidoyer en faveur de la bonne gouvernance économique et la lutte contre la corruption vers les institutions internationales, ambassades et agences des Nations Unies au Togo. Après plusieurs échnages avec le PNUD et participation à plusieurs ateliers de planification, le PNUD a approuvé 02 projets dont 01 intégrant la transparence de l'administration publique et 01 sur l'appui à la lutte contre la corruption (en faveur de la HAPLUCIA). Le plaidoyer sur la nécessité d'intégrer l'adoption de la loi sur la déclaration du patrimoine et la loi sur la prévention et la lutte contre la corruption dans les recommandations du FMI pour le Togo. Pour la première fois au Togo, des posters ont été affichés à l'aéroport de Lomé ainsi qu'un numéro vert disponible pour dénoncer tout cas de corruption.

Le projet a contribué efficacement à rompre la chaîne de l'impunité des crimes financiers au Togo

En ce sens, il était prévu « ***Au moins 3 plaintes contre les actes de corruption ont été analysés, formulés et introduits en justice par la Haute Autorité et/ou l'ANCE-Togo*** », ***objectif atteint et dépassé***. En effet, plusieurs actions de plaidoyers et d'appui ont été exécutées auprès de la justice (le procureur de la république, le Conseil Supérieur de la Magistrature, les cour d'appel et les différents tribunaux à Lomé, Sokodé et Kara) et la HAPLUCIA pour la mise en mouvement des poursuites judiciaires contre la corruption et les infractions assimilées au Togo. Au total **50** actions de plaidoyer et d'appui ont été orientées vers la justice pour promouvoir l'intégrité de la justice et la stricte application des lois en vigueur. Ce plaidoyer a engendré la rupture de la longue chaîne d'impunité des crimes financiers au Togo. En effet, **deux (02)** plaintes ont été formulées en novembre 2019 et transmises à la justice par la HAPLUCIA (cas de la route Lomé-Vogan-Anfoin et le cas de la gestion des fonds de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2013)¹³ ; deux (02) autres plaintes sont en cours d'étude par la HAPLUCIA, notamment le cas de la gestion des fonds de la CAN 2017 et le cas de la gestion des fonds relatifs aux opérations foraines à la Direction Générale des Transports. 01 cas de corruption et de blanchiment dans les mines (or) en cours d'étude en attente d'information du procureur de la république suisse.

Il était également prévu que « ***Au moins trois décisions de justice ont été rendues sur des cas de corruption avérés ; Les trois décisions rendues sont conformes à la loi et aux bonnes pratiques en la matière*** », ***objectif atteint à 100%***. En effet, deux (02) décisions de justice ont été déjà rendues avec intégrité dans des cas de corruption pendant depuis plusieurs années près les tribunaux. Il s'agit notamment du cas de corruption de cinq (05) agents corrompus de l'Office Togolais des Recettes (OTR) où la Cour d'assises a condamné lourdement le 2 août 2019, a sept (7) ans d'emprisonnement chaque délinquant et une amende de dix-sept (17) milliards de Francs CFA pour détournement des

¹⁰ <https://finances.gouv.tg/plusieurs-textes-pris-en-conseil-des-ministres-du-vendredi-03-aout-2018/>

¹¹ <https://finances.gouv.tg/le-conseil-des-ministres-adopte-la-loi-de-reglement-gestion-2017/>

¹² <https://togopresse.tg/en-conseil-des-ministres-le-gouvernement-rassure-de-la-preservation-du-climat-de-paix-et-de-securite-dans-le-pays>

¹³ <https://www.togofirst.com/fr/finances-publiques/1202-2522-la-haplucia-va-se-pencher-sur-les-dossiers-can-et-rehabilitation-de-la-route-lome-vogan-anfoin>

caisses de cette régie financière de l'Etat, une importante somme¹⁴. Nous avons également fait un plaidoyer actif auprès du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) pour demander le renforcement des sanctions contre les magistrats corrompus. En outre, **deux (02)** magistrats corrompus ont été lourdement sanctionnés par décision du Conseil Supérieur de la Magistrature en novembre 2019¹⁵.

En outre, un autre cas de corruption d'agent de l'OTR (Office Togolais des Recettes) qui aurait détourné une somme de 5 millions lors d'une mission de vérification au sein d'une entreprise est pendant devant le tribunal de première instance de Lomé. Cette affaire implique trois (03) délinquants dont l'agent-vérificateur de l'OTR, un prétendu chargé de mission à la présidence de la république et un expert-comptable ; tous les trois sont inculpés et les enquêtes se poursuivent¹⁶.

Le projet a également permis d'initier **trois (03)** Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC)¹⁷ qui ont été mis en place et opérationnels. Ces actions ont produits comme effets, la rupture de la chaîne d'impunité ; un éveil de conscience et engagement citoyen à travers la dénonciation des cas de corruption dont au total **50 cas ont été dénoncés dans les CAJAC et 150 autres cas de corruption ont été dénoncés auprès d'autres structures comme la HAPLUCIA, l'OTR et l'ARMP.**

Le projet a enfin permis de plaider pour la mise en place de numéros vert pour dénoncer des cas de corruption. Au total trois (03) numéros verts sont opérationnels, dont celui du ministère de la sécurité et de la protection civile (1014), celui de la HAPLUCIA (8277) et celui de l'ANCE-Togo (8287), ces trois numéros ont reçu plus de **200** cas de dénonciation de petite corruption.

Indiquez si la logique d'intervention s'est révélée adéquate, notamment en ce qui concerne les modifications possibles et leurs justifications présentées dans les rapports antérieurs, et commentez la probabilité que la ou les cibles finales liées à l'impact puissent être atteintes dans un avenir proche (précisez).

La logique d'intervention au cours de la mise en œuvre du projet a été adéquate et a contribué à la réussite du projet. Toutefois, il était prévues d'organiser 02 ateliers, un avec les étudiants de l'Ecole nationale d'administration (ENA) et l'autre avec les étudiants en Master de planification de l'Université de Kara pour organiser les séances d'informations sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption au profit des étudiants. Après plusieurs rencontres physiques et envoi de correspondance demeurées vaines, l'ANCE était obligée de changer la logique d'intervention en s'adressant à l'administrateur du programme d'alors, Monsieur BOUASVAN afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser les fonds de cette activité pour sensibiliser les élèves et étudiants des universités privées. Ainsi, successivement, plus de 5000 étudiants des écoles comme FORMATEC, l'Université privée Institut Africain d'Administration et d'Etudes Commerciales (IAEC), Ecole Supérieure d'Administration et de Gestion Notre Dame de l'Eglise (ESAG-NDE), Universités ISM ADONAI et Mon Seigneur BAKPESSI de Kara ont été sensibilisées sur les impacts de la corruption, les bonnes pratiques, le refus de la corruption et l'éveil de conscience pour former un front commun contre les actes de corruption.

En outre plusieurs groupes cibles n'étaient pas prévus dans le projet mais lors de l'exécution il était nécessaire de les intégrer dans nos activités. Il s'agit notamment du Conseil National du Patronat

¹⁴ <https://www.ancetogo.org/blog/lance-togo-felicite-la-justice-pour-la-condamnation-des-agents-indelicats-de-lotr/>

¹⁵ <https://www.27avril.com/blog/droits-2/togo-conseil-superieur-de-la-magistrature-deux-juges-severement-punis>

¹⁶ <https://www.otr.tg/index.php/fr/474-cas-de-corruption-a-l-office-togolais-des-recettes.html>

¹⁷ Incorporé au projet à travers l'avenant 1

(CNP) et de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), de la Cellule Climat des Affaires (CCA) et de la Cellule Millennium Challenge Account (MCA).

Mais malgré ces changements mineurs dans le plan d'exécution du projet, on observe une amélioration de la transparence et réduction du taux de corruption au Togo avec la mise en œuvre du présent projet. Ainsi, dans l'indice du Millennium Challenge Corporation (MCC), l'indice de contrôle de corruption est passé **de 38% en 2015 à 65% en 2019** ; l'indice de contrôle de corruption dans le CPIA de la Banque mondiale est passé **de 2,5/6 en 2015 à 3.0/6 en 2018 et à 3.3/6 en 2019**). Dans l'indice de facilité de faire les affaires de la Banque mondiale, le Togo a enregistré une progression de 40 places, se hissant dans le top 10 des pays les plus réformateurs dans le monde, avec notamment la première en place en Afrique et le 3^{ème} rang dans le monde. On note également une augmentation du nombre de cas de corruption dénoncés auprès des corps de contrôle notamment à l'Office Togolais des Recettes (OTR) (32 cas en 2017 ; 50 cas en 2018), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (01 cas en 2017, 20 cas en 2019), la Haute Autorité de Prévention et Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA) (11 cas en 2018 à 70 cas en 2019).

Signalez toute modification qui a été apportée à la matrice de cadre logique depuis le début de l'action et expliquez brièvement pourquoi (l'explication complète devrait figurer dans la section 2.2 sous le point adéquat: effets, produits, activités).

Vue la nécessité de mettre en place le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC), qui est un outil de Transparency International pour lutter contre la petite corruption (petite corruption dans la délivrance des pièces d'identité notamment carte d'identité, naissance, nationalité, passeport etc.), l'ANACE-Togo avec l'accord de l'Union européenne a orientée une partie des imprévues du projet dans la mise en place de trois (03) CAJAC. Ils sont intégrés dans le cadre logique au niveau du troisième objectif relatif à la mise en mouvement des poursuites judiciaires des actions en justice et constitue en effet le second volet de cet objectif. Un des objectifs principaux de ces Centres est d'autonomiser les victimes et témoins d'actes de corruption afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Ces Centres visent à lutter efficacement contre la corruption en impliquant directement les citoyens à mieux comprendre le fonctionnement de la corruption et son impact sur leur vie. C'est la seule modification qui est apportée au cadre logique du projet à travers un avenant.

2.2. RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

A. Résultats

Comment évaluez-vous les résultats obtenus jusqu'à présent? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des produits, des résultats et de l'impact par rapport à l'objectif spécifique et à l'objectif global et indiquez si l'action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus.

La mise en œuvre de ce projet triennal a connu des résultats au-delà des attentes grâce au professionnalisme, à l'innovation dans l'approche et à l'engagement de l'équipe du projet, mais également à la stratégie de communication diplomatique qui a été très efficace et a mobilisé tous les partenaires autour du projet. D'un point de vue globale, toutes les activités prévues par le projet ont été largement exécutées sans difficultés et les résultats, produits et impacts obtenus par rapport aux

objectifs spécifiques sont très satisfaisants. Ces résultats obtenus au cours de ces trois dernières années contribuent à l'instauration de la bonne gouvernance économique et à la lutte contre la corruption au Togo. En plus de cela, les résultats du projet ont contribué à la validation de l'indicateur contrôle de la corruption du Millennium Corporate Challenge, passé de 38% en 2015, 63% (2018)¹⁸, 57% (2019)¹⁹ à 65% en 2020²⁰ ; l'indice de contrôle de corruption dans le CPIA de la Banque mondiale est passé de 2,5/6 (2015) à 3.1 (2017)²¹ 3.1 (2018)²² et à 3.2/6 (2019)²³, permettant au Togo de bénéficier du programme Threshold, signé en février 2019 entre le gouvernement du Togo et le MCC en février 2020.

Avant la mise en œuvre de ce projet triennal, le thème corruption était une question tabou à laquelle personne n'osait en faire cas. Suite au lancement officiel du projet en juin 2017, plusieurs publications ont été faites dans les journaux, radios et télévisions pour partager les informations relatives au lancement du projet. Nous avons donc constaté dès ces instants un afflux de citoyens qui veulent mieux comprendre le phénomène, surtout mieux comprendre ses impacts. C'est ainsi que le mot corruption qui était autrefois un mot tabou à fait surface et beaucoup de médias se sont spécialisés sur le sujet, d'autres ont créé des rubriques spécifiques sur le sujet, d'autres encore en ont fait une bataille quotidienne en faisant des recherches et investigations pour traquer les auteurs et complices d'actes de corruption.

Cinq (05) résultats étaient attendus du projet. Avec l'efficacité dans la mise en œuvre et le retour des cibles et bénéficiaires, nous pouvons vous rassurer avec certitude que le projet a réussi. Les résultats attendus sont largement atteints. Le Contact National est opérationnel à travers plusieurs formations de TI et rend un service de qualité aux partenaires. Avant la mise en œuvre du projet, le personnel recruté/intégré ne connaissait pas les outils de TI ni sa stratégie et méthode d'intervention. Grâce à la mise en œuvre du projet, l'ANCE-Togo a obtenu trois (03) appuis financiers de TI qui nous ont permis d'implémenter trois outils de TI qui sont : l'élaboration d'un Rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16²⁴ ; la réalisation d'une enquête sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux²⁵ ; et la mise en œuvre de trois centres d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC)²⁶.

De même, avant la mise en œuvre du projet, il était quasiment absent de voir des communiqués de presse, émissions radio/télévision, vidéos relatives à la corruption et donc très peu de citoyens sont informés sur le fléau. Avec la mise en œuvre du projet, plus de 6 millions de citoyens sont informés sur les méfaits de la corruption grâce à l'efficacité des médias et au désir des citoyens d'écouter les messages

¹⁸ MCC Indicateur contrôle de corruption (2018), <https://www.mcc.gov/who-we-fund/scorecard/fy-2018/TG>

¹⁹ MCC Indicateur contrôle de corruption (2019), <https://www.mcc.gov/who-we-fund/scorecard/fy-2019/TG>

²⁰ MCC Indicateur contrôle de corruption (2020), <https://www.mcc.gov/who-we-fund/scorecard/fy-2020/TG>

²¹ Rapport CPIA Banque Mondiale Togo (2017) <https://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/in-five-charts-understanding-the-africa-country-policy-and-institutional-assessment-cpia-report-for-2017>

²² Rapport CPIA Banque Mondiale Togo (2018), <http://documents1.worldbank.org/curated/en/154191531857767403/pdf/Assessing-Africas-policies-and-institutions-2017-CPIA-results-for-Africa.pdf>

²³ Rapport CPIA Banque Mondiale Togo (2019), <https://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/in-five-charts-understanding-the-africa-country-policy-and-institutional-assessment-cpia-report-for-2019>

²⁴ Rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo (2018)

[file:///C:/Users/USER/Downloads/ANCE_TOGO_Rapport_Parall%C3%A8le_fina%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/USER/Downloads/ANCE_TOGO_Rapport_Parall%C3%A8le_fina%20(2).pdf)

²⁵ Enquête sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux au Togo, 2020,

[file:///C:/Users/USER/Downloads/Rapport_sur_la_vuln%C3%A9rabilit%C3%A9_du_secteur_immobilier_au_B_C31_vf_05%20\(2\).pdf](file:///C:/Users/USER/Downloads/Rapport_sur_la_vuln%C3%A9rabilit%C3%A9_du_secteur_immobilier_au_B_C31_vf_05%20(2).pdf)

²⁶ ANCE-Togo, Opérationnalisation des CAJAC, https://youtu.be/_jQenwIq92I

véhiculés. Moins d'acteurs (Etat et OSCs) et d'étudiants connaissaient les principes de redevabilité, l'analyse budgétaire et des marchés publics, les instruments (internationaux, régionaux et nationaux) et bonnes pratiques de lutte contre la corruption. Aujourd'hui, plus de 150 acteurs (Etat et OSCs) maîtrisent ces instruments et s'intéressent davantage à la lutte contre la corruption grâce à nos ateliers de formation. Plus de 5000 étudiants ont entendu parlé de la corruption, de son impact sur le développement durable à travers nos campagnes de sensibilisation.

L'équipe du projet a conclu de solides relations partenariales avec tous les acteurs (Etat, OSCs, secteur privé) qui interviennent principalement dans la lutte contre la corruption et dans les finances publiques en générale. L'ANCE-Togo est aujourd'hui reconnue et associée à toutes les activités liées aux finances publiques en générale et à la lutte contre la corruption en particulier. Grâce à l'appui et aux actions de plaidoyer menées par l'équipe du projet, plusieurs cas de corruption sont en cours à la justice et d'autres déjà jugés et condamnés. Les CAJAC sont mis à la disposition des citoyens dont leurs droits sont violés afin que ces derniers les saisissent pour assistances juridique et judiciaire. Tous ces éléments témoignent le grand succès que le projet a connu grâce à la détermination de l'équipe.

Le projet a permis d'enregistrer plusieurs résultats positifs inattendus. Grâce aux (02) ateliers régionaux sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) dans les régions de la Kara et centrale, organisés avec l'appui du Pro-CEMA, les autorités locales ont manifesté le désir de collaborer avec les OSC formées pour un contrôle citoyen de l'action publique dans leur commune et aussi on note une prise de conscience des OSC des deux régions par rapport à leur devoir de contrôle citoyen de l'action publique. Un produit non prévu est l'élaboration d'un rapport parallèle sur la corruption et droits humains au Togo, conjointement élaboré par l'ANCE-Togo, le RAC-Togo et le CACIT, qui est envoyé au Comité Droits humains des Nations Unies à Genève.

Une autre activité non prévue mais réalisée est que l'ANCE-Togo a en plus bénéficié de huit (08) missions d'assistance technique de transfert de compétences du secrétariat de TI à Berlin complémentaires entièrement payées par TI. Ces missions ont été nécessaires pour appuyer et renforcer les capacités des membres de l'équipe pour l'opérationnalisation des CAJAC, appuyer les rencontres de plaidoyer pour demander la priorisation des appuis en faveur du Togo sur la bonne gouvernance économique avec certaines institutions comme la Banque mondiale, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds monétaire international (FMI), la GIZ, l'UE, etc. Ce plaidoyer a abouti à la formulation de 02 programmes axés sur la bonne gouvernance économique, dont l'un vise à appuyer la lutte contre la corruption et l'amélioration des performances des cadres de l'administration et l'autre pour appuyer les actions de renforcement du cadre juridique et institutionnel de la HAPLUCIA. En outre, ce plaidoyer a permis au FMI d'inscrire certaines de nos recommandations relatives à l'adoption de la loi sur la déclaration de patrimoine et l'adoption de la loi sur la prévention de la corruption et les infractions assimilées dans leurs recommandations de la 4^{ème} revue du programme FEC.

En vous référant à la matrice du cadre logique de projet²⁷ mise à jour, veuillez commenter le niveau d'accomplissement de tous les résultats sur la base de la valeur actuelle correspondante

²⁷ La terminologie applicable (objectifs spécifiques, résultats, indicateurs, etc.) est définie dans le modèle de cadre logique du projet, annexe e3d des lignes directrices à l'intention des demandeurs.

des indicateurs, de même que toutes les activités connexes exécutées pendant la période de référence.

Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités du Contact National de Transparency International (TI) au Togo

Résultat 1.1 : Le Contact National de TI est opérationnel

Tous les indicateurs relatifs à ce résultat sont validés à 100%. L'ANCE-Togo a recruté/intégré huit (08) staffs qui sont opérationnels à 100%. Ces 08 staffs maîtrisent à 100% les normes de TI et ont implementés trois (03) outils de TI notamment 01 Rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 (2018), 01 rapport sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux (2020), et la mise en œuvre de trois CAJAC (2019). Vingt-huit (28) nouveaux matériels acquis dans le cadre du projet, ce qui a permis à l'équipe du projet de rendre un service de qualité et surtout d'influencer des décisions. L'équipe du projet a géré **04** nouveaux projets additionnels obtenus grâce à la réalisation du projet UE dont : **01** Appui financier additionnel de TI et du Ministère français des affaires étrangères et de l'Europe pour le renforcement des CAJAC (**20 000 euro**); **01** Appui financier de TI pour la réalisation du rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo (**30 000 euro**) ; **01** Appui financier de TI pour l'élaboration d'un rapport sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux au Togo (**25000 euro**) ; **01** Appui financier additionnel de Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (25,500.000 millions de FCA).

Au-delà, grâce au dynamisme et à la maîtrise des règles et bonnes pratiques de TI, l'ANCE-Togo a acquis une certaine crédibilité vis-à-vis des partenaires avec la nomination à plus de 05 comités ministériels: Comité d'évaluation des marchés publics (ARMP : Autorité de Régulation des marchés publics) ; Comité de pilotage du projet Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE : programme financé par la Banque Mondiale et l'UE) ; Comité bonne gouvernance de la Cellule Climat des Affaires (CCA), Comité de relecture des textes relatifs aux marchés publics ; Comité d'évaluation du blanchiment des capitaux au Togo (CENTIF) ; Comité d'évaluation des OBNL (CENTIF). Elle est devenue une référence sur la thématique de lutte contre la corruption au Togo : sollicitation de plusieurs partenaires pour donner des avis et recommandations dans les documents de planifications et dans accords de partenariats avec l'Etat. Tout ce travail d'excellence a été couronné consécutivement par deux (02) prix de reconnaissance en matière de lutte contre la corruption (2018 et 2019) décernés par le Conseil des avocats du Collectif des Associations de lutte Contre l'Impunité au Togo (CACIT). Le personnel de l'ANCE a également bénéficié de huit (08) missions d'assistance technique de transfert de compétences du secrétariat de TI à Berlin complémentaires et entièrement payées par TI. Ces missions ont été nécessaires pour appuyer et renforcer les capacités des membres de l'équipe pour l'opérationnalisation des CAJAC, appuyer les rencontres de plaidoyer pour demander la priorisation des appuis en faveur du Togo sur la bonne gouvernance économique avec certaines institutions comme la Banque mondiale, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds monétaire international (FMI), la GIZ, l'UE, etc.

Certains indicateurs notamment le nombre de décisions influencées, le nombre de partenariats avec les OSCs bénéficiant de l'appui de l'UE sur la lutte contre la corruption seront ramenés au niveau du résultat 3.1 « le partenariat pour la lutte contre la corruption est renforcé ».

Toutefois, le projet a permis de générer environ 25 emplois directs dont 8 femmes et 17 hommes et plus de 534 emplois indirects. L'ANCE-Togo a également attiré **26** jeunes diplômés et étudiants (**12**

femmes et 14 hommes) en tant que stagiaires, qui ont contribué à la bonne mise en œuvre des activités du projet. Il s'agit notamment de **08** juristes, **05** sociologues, **04** comptables et **02** gestionnaires de projet, **04** économistes et **03** secrétaires. La performance de l'équipe s'est nettement améliorée au vu de la qualité des actions de plaidoyer réalisées, de l'assistance technique offerte, etc.

Objectif spécifique 2 : Informer et renforcer les capacités des acteurs sur les instruments et bonnes pratiques de lutte contre la corruption

Résultat 2.1 : Plus de 04 millions de citoyens sont informés sur les méfaits de la corruption

Les indicateurs liés à ce résultat sont validés à **100%**. La mise en œuvre du projet a permis d'éditer et de distribuer **201** copies exemplaires²⁸ de code pénal aux acteurs des secteurs public, privé et de la société civile ; d'animer **45** émissions et interviews télévisées sur les chaînes de télévisions nationales ; d'animer **36** émissions et interviews radiophoniques sur des radios nationales et locales ; de publier **550** articles dans la presse écrite, en ligne et site web de l'ANCE-Togo ; de produire et diffuser **108** Vidéos sur la chaîne Youtube de l'ANCE-Togo. Toutes ces actions ont permis à l'ANCE-Togo d'informer et de sensibiliser plus de **six (06)** millions de citoyens togolais sur les méfaits de la corruption et les bonnes pratiques. On note également une augmentation de l'éveil citoyen auprès de la majorité des citoyens qui manifestent désormais leur engagement citoyen à participer à la lutte contre la corruption en disant « **Non** » aux actes de corruption et en dénonçant ses abus aux Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) rendus opérationnels par l'ANCE-Togo dans les régions Maritime ; Centrale et de la Kara. Ce résultat est atteint grâce à l'efficacité des médias qui ont su communiquer avec la population et transmis à l'ANCE-Togo le nombre d'abonnées sur leurs différentes pages, le nombre d'audience radio et télé. En plus de cela le bulletin d'informations de l'ANCE-Togo a connu une hausse d'abonnés et est désormais partagé à plus de **14 000** personnes soit une progression de **60%** du nombre total d'abonnés depuis le début de la mise en œuvre du projet. L'ANCE-Togo en partenariat avec la HAPLUCIA et d'autres acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption, ont réussi à organiser **cinq (05)** conférences de presse à l'occasion de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption au Togo (**2017, 2018 et 2019**), journée Africaine de lutte contre la corruption (**2018 et 2019**) et ont connu chacune une mobilisation de plus de **50 organes** de presse nationaux et internationaux.

Résultat 2.2 : 50 acteurs (Etat et OSCs) et les étudiants de deux universités connaissent et appliquent les bonnes pratiques liées à la lutte contre la corruption.

Les indicateurs en liens avec ce résultat sont atteints à 100% et dépassé. Grâce aux différents ateliers nationaux/régionaux sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption ; et les procédures de passation des marchés publics ainsi que sur le CCAP organisés pour renforcer les efforts du gouvernement dans la promotion de la bonne gouvernance économique, la transparence dans la gestion de la chose publique et la lutte contre la corruption, plus de **150** acteurs dont des acteurs du secteur public (50), du secteur privé (5), de la société civile (50) et des médias (45), ont vues leurs capacités renforcées sur les instruments internationaux, régionaux, nationaux et

²⁸ Il était prévu 1000 exemplaires mais compte tenu de la hausse du prix d'un exemplaire, nous nous sommes convenus avec l'UE sur 201 exemplaires (nombre que le coût prévu a pu couvrir)

bonnes pratiques de lutte contre la corruption. En plus de cela, le projet a également permis d'informer plus de **5000** étudiants sur les missions d'un Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne et son fonctionnement ainsi que sur les méfaits de la corruption sur l'économie nationale. Ces formations ont produits au niveau des OSC et des médias, les effets suivants : **10 médias** (TVT, New Word Tv, Ecoconscience Tv, Pyramide Fm, Interfax, l-frii, Journal alternative, Liberté, etc.) ont créé des rubriques spécifiques à la lutte contre la corruption. **Trois (03)** projets initiés par les bénéficiaires de la formation dont **02** projets obtenus par la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC) (Projet d'appui et de redynamisation de la CNSC et ses organisations membres et le Projet d'appui accompagnement des communes en gouvernance et stratégies de développement local) et **01** projet obtenu par l'Association des Jeunes Engagés pour l'Action Humanitaire (AJEAH) (Appui aux initiatives de promotion de la gouvernance locale dans la préfecture des plateaux). Au niveau des Institutions étatiques, la formation sur les instruments internationaux et bonnes pratiques a permis d'intégrer les bonnes pratiques acquises dans le décret portant corps de contrôle au Togo adopté en Conseil des ministres et dans la loi portant déclaration de patrimoine adopté par l'Assemblée Nationale (AN) le 31 décembre 2019. Au-delà, le suivi post atelier nous a permis de se rendre compte que 83,3% (plus de 4/5 acteurs) ont pu appliquer soit totalement (33,3%) ou partiellement (50%) les connaissances acquises au cours de l'atelier ; de même 83,3% soit 4/5 des acteurs affirment avoir développer de nouvelles compétences suite à l'atelier. Et pour finir, plusieurs séminaires et ateliers de renforcement des capacités sur les instruments de lutte contre la corruption sont organisés par les OSC dont UONGTO, FTSCD, une preuve de la maîtrise des principes de redevabilité à l'action publique. Plus de **40 OSCs** s'intéressent à l'analyse budgétaire, à la passation des marchés publics et aux thématiques liées à la corruption notamment le CCAP et ses outils, les instruments de lutte contre la corruption et le contrôle citoyen des marchés publics. En plus de cela, les réseaux comme UONGTO, FONGTO, COADEP, RESORDEC, RESOKA, FODES, PFOSC-K, participent aux sessions budgétaires de leurs communes et des comptes administratifs ; au contrôle citoyen de l'action publique (CCAP).

Objectif spécifique 3 : Appuyer la mise en mouvement des poursuites judiciaires contre la corruption au Togo

Résultat 3.1 : Le partenariat pour la lutte anti-corruption est renforcé

Tous les indicateurs relatifs à ce résultat ont été suivi par l'équipe du projet et validé à 100%. L'ANCE-Togo a réussi à nouer **70 partenariats/collaborations** avec l'ensemble des acteurs (Etat, OSCs, privé, partenaires, ambassades). Elle a tenue plus de **20 réunions avec la Haute Autorité** de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA) ; **30 réunions avec les corps de contrôle** (Cour des Comptes, IGF, IGE, ITIE, DGTCP, CENTIF, DNCF, DNCMP, Assemblée Nationale) et **25 réunions** avec les autres instances étatiques (Cellule Climat des Affaires (CCA), Millennium Challenge Account (MCA), Ministère de la Planification du Développement, Ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale, Ministère de la justice, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, etc.). Ces actions de partenariats/collaborations ont produits comme effets une meilleure coordination entre les OSC ; un renforcement des actions conjointes entre les OSCs (ANCE-Togo/RAC, AJEAH, COMINTES, CACIT, ALG, CNSC, RESOKA, FODES, RESODERC, PFOSC-K, COADEP, etc.). Le projet a facilité la création et l'opérationnalisation de la plateforme des acteurs de la lutte anti-corruption au Togo (les corps de contrôle, la société civile, le secteur privé) au sein duquel elle représente les OSC

en tant que membre du bureau de coordination ; un début de transparence dans la fonction publique avec l'adoption du code d'éthique et de déontologie de la fonction publique ; l'élargissement des agents publics assujettis à la déclaration du patrimoine ; l'adoption de l'avant-projet de loi portant création de l'Agence Judiciaire de l'Etat ; l'amélioration du cadre de fonctionnement des corps de contrôle de l'Etat avec l'adoption d'un décret ; décisions provisoires rendues sur la gestion des comptables publics ; l'adoption de la loi uniforme sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; l'adoption du nouveau code général des impôts ; l'approbation par le PNUD de 02 projets dont 01 intégrant la transparence de l'administration publique et 01 sur l'appui à la lutte contre la corruption. ; le plaidoyer sur la nécessité d'intégrer l'adoption de la loi sur la déclaration du patrimoine et la loi sur la prévention et la lutte contre la corruption dans le LIVRE VERT de l'UE et dans les recommandations du FMI pour le Togo. En 2020, le budget de l'Etat a été élaboré conformément au budget programme ainsi qu'un budget citoyen qui est élaboré ; 01 numéro vert opérationnel, posters affichés grâce à notre action de collaboration avec l'aéroport. **Les quatre (04)** rapports de différentes études ont permis de savoir que l'impunité des cas de corruption est liée au fait qu'un juge d'instruction n'est pas affecté au traitement de ces dossiers et de faire des recommandations spécifiques à la HAPLUCIA pour que les dossiers relatifs au cas de corruption soit transmis à un juge d'instruction.

Au-delà, l'ANCE-Togo accompagne la HAPLUCIA dans sa tournée de campagne nationale de sensibilisation des populations à la participation citoyenne dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en apportant son expertise lors des différents ateliers organisés à l'endroit de divers acteurs des secteurs public, privé et de la société civile, notamment dans l'élaboration et la présentation des modules de formation. L'ANCE-Togo a aussi apporté un appui technique considérable à la HAPLUCIA dans le processus d'élaboration de son plan stratégique quinquennal assorti d'un plan de travail triennal 2019-2022.

L'ANCE-Togo au regard de tout ceci, a augmenté davantage son partenariat avec les différents acteurs dans la lutte anti-corruption.

Resultat 3.2 : les procédures judiciaires sont respectées et au moins trois (03) décisions judiciaires rendues contre les corrompus

Les indicateurs relatifs également à ce resultat sont atteints à 100%. Plusieurs actions de plaidoyers et d'appui ont été exécutées auprès de la justice (le procureur de la république, le Conseil Supérieur de la Magistrature, les cour d'appel et les différents tribunaux à Lomé, Sokodé et Kara) pour la mise en mouvement des poursuites judiciaires contre la corruption et les infractions assimilées au Togo. Au total **120** actions de plaidoyers et d'appui ont été exécutées avec **50** décisions influencées dans le but que les auteurs et complices d'actes de corruption soient punis conformément aux textes en vigueur au Togo. **Deux (02)** plaintes ont été formulées en novembre 2019 et transmises à la justice par la HAPLUCIA (cas de la route Lomé-Vogan-Anfoin et le cas de la gestion des fonds de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2013) ; **trois (03)** autres plaintes en cours (cas de la gestion des fonds de la CAN 2017 et le cas de la gestion des fonds relatifs aux opérations foraines à la Direction Générale des Transports ; **01 cas** de corruption et de blanchiment dans les mines (or) en cours d'étude (attente d'information du procureur de la république suisse) et **02** décisions de justice sont déjà rendues avec intégrité. **Trois (03)** Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) sont mis en place et opérationnels. Ces actions ont produits comme effets la rupture de la chaîne d'impunité ; un éveil et engagement citoyen à travers la dénonciation des cas de corruption (**50 cas**). Plus de **20 cas** d'assistances juridiques gratuite offerte aux citoyens. **Deux (02)** Magistrats corrompus

et sanctionnés par une décision du Conseil Supérieur de la Magistrature). Enfin, un autre cas de corruption d'agent de l'OTR (Office Togolais des Recettes) qui aurait détourné une somme de 5 millions lors d'une mission de vérification au sein d'une entreprise est pendante devant le tribunal de première instance de Lomé. Cette affaire implique trois (03) délinquants dont l'agent-vérificateur de l'OTR, un prétendu chargé de mission à la présidence de la République et un expert-comptable ; tous les trois sont inculpés et les enquêtes se poursuivent. **05 agents** corrompus de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

On note également une augmentation du nombre de cas de corruption dénoncés auprès des corps de contrôle notamment à l'Office Togolais des Recettes (OTR) (32 cas en 2017 ; 50 cas en 2018), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) (01 cas en 2017, 20 cas en 2019), la Haute Autorité de Prévention et Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA) (11 cas en 2018 à 70 cas en 2019).

Au total trois (03) numéros verts sont opérationnels, dont celui du ministère de la sécurité et de la protection civile (1014), celui de la HAPLUCIA (8277) et celui de l'ANCE-Togo (8287), ces trois numéros ont reçu plus de 200 cas de dénonciation de petites corruption.

B. Activités

OBJECTIF 1 : RENFORCER LES CAPACITES DU CONTACT NATIONAL DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL (TI) AU TOGO

Les activités dans le cadre de cet objectif ont été exécutées à 100% comme prévu sans difficultés et dans les délais au cours des 12 premiers mois de mise en œuvre du projet. Tous les résultats prévus sous cet objectif sont largement atteints avant le début de la deuxième année d'exécution.

Activité 1.1.1 : Recruter/Intégrer les anciens staffs au projet

Cette activité a été exécutée avec succès au cours de la première année de mise en œuvre du projet. **Huit (08)/08 prévus** staffs du projet (**02 femmes et 06 hommes**) sont recrutés comme prévu à travers un processus transparent. Toutefois le projet a également permis de recruter **26/0 prévus stagiaires qualifiés (12 femmes et 14 hommes)** et ayant les aptitudes nécessaires dans l'accompagnement de la mise en œuvre des activités du projet. Il s'agit notamment de **08** juristes, **05** sociologues, **04** comptables et **02** gestionnaires de projet, **04** économiste et **03** secrétaires.

Activité 1.1.2 : Acquérir les matériels de travail et équipement

Cette activité a été exécutée avec succès au cours de la première année de mise en œuvre du projet. L'ANCE-Togo a acquis comme matériel de travail et équipements du projet, **01** voiture 4x4, **04** motos de terrain, **15** ordinateurs portables, **01** caméra professionnelle, **12** mini-Caméra, **04** imprimantes, **02** vidéos projecteurs, **02** tableaux Flipchart, **01** scanner, **01** logiciel de gestion (SAARI), **01** logiciel de gestion de base de données conformément au contrat à travers un long processus d'appel d'offres.

Activité 1.1.3 : Transférer les compétences au contact national

Cette activité a été exécuté avec succès au cours de la première année de mise en œuvre du projet. **Deux (02) réalisées/02 prévues missions** ont été effectuées par TI vers le Contact National (ANCE-Togo) pour renforcer les capacités du staff du projet.

Activité 1.1.4 : Organiser deux voyages d'échanges au siège de TI

Cette activité a été exécuté avec succès au cours de la première année de mise en œuvre du projet. **Deux (02) réalisées/02 prévues missions** ont été effectuées par les staffs à l'étranger pour se perfectionner sur certains instruments de TI. Les nouveaux outils de gestion axée sur les résultats notamment le manuel de gestion des ressources humaines, le manuel d'évaluation de la performance des employés, le code de conduite et d'éthique professionnelle, le manuel de procédure administrative, comptable et financière sont édités et mis en œuvre.

Activité 1.1.5 : Participation à l'élaboration des rapports et indices TI

Le Contact National de TI au Togo rendu opérationnel au cours des 12 premiers mois de mise en œuvre du projet a donc participé à l'élaboration des rapports et indices de TI à travers l'implémentation de trois (03) outils de TI notamment 01 Rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 (ce rapport retrace les efforts du gouvernement dans l'atteinte de l'ODD16 d'une part, et l'évaluation du Contact National de ces efforts d'autres part) ; 01 rapport sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux et 03 CAJAC. A travers ces outils, plusieurs données sont collectées au plan national et mises à la disposition de TI-S dans le cadre de l'élaboration des rapports comme IPC, AFROBAROMETRE(Barometre Mondial de la Corruption), etc.

Activité 1.1.6 : La création d'une section locale de TI au Togo

Cette activité est mal placée dans le document du projet. Elle a été placée sous le résultat 2.1. par erreur.

Après l'obtention du statut de Contact National de TI au Togo en 2017 qui a une validité initiale de deux (02) ans, une feuille de route a été convenu entre TI-S et ANCE-Togo. Sur cette feuille de route, les résultats escomptés sont : ANCE-Togo passe du statut de Contact National de TI à celui de Section Nationale en formation de TI d'ici mars 2019 et ANCE-Togo est accréditée comme Section Nationale de TI d'ici mars 2020. L'ANCE-Togo ayant réalisée les actions de la feuille de route a donc soumis depuis février 2019 une demande pour acquérir le statut de Section Nationale de TI. La revue des conditions d'acquisition des membres a été amorcée en 2018 pour prendre fin en mars 2020. Ce qui a retardé le passage aux grades des membres. Cependant ce processus ayant été bouclé depuis juin 2020, le passage aux grades est attendu lors de l'Assemblée générale virtuelle des membres prévue pour Novembre 2020.

Activité non prévues mais réalisées : Huit (08) missions supplémentaires

Au cours de la mise en œuvre du projet, **cinq (05) membres** du staff du projet ont effectués **08 missions** supplémentaires dont les frais sont supportées par TI-S. Ces missions ont contribuées au renforcement des capacités de l'équipe du projet et élargir leur champs d'action dans la lutte contre la corruption et infractions assimilées. Elles ont également permis à l'équipe du projet de profiter de l'expérience des autres autres pays dans ce combat.

OBJECTIF 2: INFORMER ET RENFORCER LES CAPACITES DES ACTEURS SUR LES INSTRUMENTS ET BONNES PRATIQUES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La majorité des activités sous ce objectif sont exécutées avec succès sans retard, ni difficultés rencontrées. Elles ont largement concouru à la validation des indicateurs qui sont sous cet objectif.

Activité 2.1.1 : Elaboration et vulgarisation de 2000 copies de guide juridiques sur l'application de la loi sur la corruption

Un consultant a été recruté pour produire un draft guide juridique pour l'application des textes sur la lutte contre la corruption. Ce draft a été revu et accepté par l'ANCE. Toutefois, nous attendons toujours l'adoption de la loi cadre portant prévention et de lutte contre la corruption avant sa publication et édition afin de prendre en compte toute modification contenue dans la loi pour éviter que le guide soit aussitôt caduc après l'adoption de la loi.

Activité 2.1.2 : Edition et publication de 1000 exemplaires du code pénal

Cette activité a été exécutée avec succès. Il était prévues l'édition et la distribution de 1000 exemplaires du code pénal. En raison de la hausse du prix d'un exemplaire, le budget n'a pu couvrir que **201** exemplaires. Ce changement de chiffre a été notifié à l'UE. Cette activité a eu pour effet, le renforcement de connaissances des acteurs de la société civile, du secteur privé et des médias sur les dispositions répressives du nouveau code pénal Togolais relatives à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ; et donc l'information et la sensibilisation des populations des régions Maritime, Centrale et de la Kara sur les différentes formes d'infractions de corruption et les sanctions applicables si les cas sont avérés.

Activité 2.1.3 : Organisation et diffusion de 2 émissions télévisées et 10 émissions radiophoniques

Cette activité a été largement réalisée au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Au cours de la durée de mise en œuvre du projet, l'ANCE-Togo a réalisé **45/02 prévues** émissions et interviews télévisées et **36/10 prévues** émissions et interviews radiophoniques diffusées sur les médias nationaux (TVT, New World TV, Eco Conscience TV, Direct7 TV, Zéphyr FM, Pyramide FM, Taxi FM, Kanal FM, Métropolys, Radio Lomé, etc.). Elle a donc eu comme effet l'éveil de conscience des populations sur les méfaits de la corruption et surtout en dénonçant les cas de corruption.

Activité 2.1.4 : Publication de 200 articles dans les presses écrites

Cette activité a été largement réalisée au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Au cours des trois (03) ans de mise en œuvre du projet, l'ANCE-Togo a publiée **550/200 prévus** articles dans la presse écrite, en ligne et sur son site web. Elle a donc eu comme effet l'éveil de conscience des populations sur les méfaits de la corruption et sur surtout en dénonçant les cas de corruption.

Activité 2.1.5 : Réalisation et diffusion des vidéos sur les méfaits de la corruption

Cette activité a été largement réalisée au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Au cours des trois (03) ans de mise en œuvre du projet, l'ANCE-Togo a réalisé 108 vidéos d'activités et thématiques avec plus de 1 000 vues sur notre chaîne YouTube. Elle a donc eu comme effet l'éveil de conscience des populations sur les méfaits de la corruption et surtout en dénonçant les cas de corruption.

Activité 2.2.1 : Développement/adaptation du manuel de formation sur les instruments et bonnes pratiques dans la lutte contre la corruption

Cette activité a été menée avec succès. Au total, trois (03)/01 prévus Manuels de formation ont été développés : 01 sur les instruments et bonnes pratiques dans la lutte contre la corruption ; 01 sur le contrôle citoyen de l'action publique ; 01 sur la passation des marchés publics. Les manuels de formations ont été utilisés au cours des différents ateliers nationaux/régionaux de renforcement de capacités sur les instruments internationaux et bonnes pratiques de lutte contre la corruption ; sur le contrôle citoyen de l'action publique et sur les procédures de passation des marchés publics (05-30 octobre 2018). Cette activité a eu comme effet la facilitation dans la formation des acteurs.

Activité 2.2.2 : Organisation d'un atelier de 3 jours pour 50 acteurs (Etat et OSCs) et de deux séminaires dans deux universités sur les instruments et bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption

Un atelier national de trois (03) jours sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption a été organisé du 06 au 08 novembre 2018 pour renforcer les efforts du gouvernement dans la promotion de la bonne gouvernance économique, la transparence dans la gestion de la chose publique et la lutte contre la corruption. Il a permis le renforcement des capacités de plus de 150 acteurs issus des secteurs public, privé et de la société civile dans la recherche de la solution à la lutte contre le phénomène de la corruption. Cette rencontre a mobilisé les organisations internationales telles que la BIDC, le PNUD, l'ONUDC et TI ; une large couverture médiatique assurée par plus de 60 organes de presses écrite, en ligne et audiovisuelle.

Vu les difficultés d'implication de l'ENA et de l'Université de Kara pour organiser les séances d'informations sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption au profit des étudiants, l'ANCE-Togo s'est plutôt orientée sur d'autres écoles de formations comme universités privé FORMATEC (09 mars 2019), l'Université privé Institut Africain d'Administration et d'Etudes Commerciales (IAEC) (12 mars 2019) et l'Ecole Supérieure d'Administration et de Gestion Notre Dame de l'Eglise (ESAG-NDE) (08 mai 2019) à Lomé, et à Kara dans les universités ISM Adonāi (17 mai 2019) et Mgr Bakpessi (17 mai 2019). Cet atelier a permis d'inculquer les règles, les outils, bonnes pratiques et les textes applicables en matière de lutte contre la corruption aux acteurs étatiques, du secteur privé, de la société civile et aux futurs cadres de demain (étudiants).

Activité 2.2.3 : Organisation du suivi post conférence pour évaluer le degré d'assimilation et de mise en œuvre des outils enseignés

Pour mesurer le niveau d'assimilation et d'application des connaissances acquises par les acteurs au cours de l'atelier national sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption, un suivi-évaluation a été mené trois mois après l'activité (février 2019). A l'aide d'un questionnaire élaboré, l'ANCE-Togo a collecté les informations auprès des participants à l'atelier

national organisé en novembre sur le degré de mise en œuvre des outils et bonnes pratiques enseignés. Sur 55 participants ciblées, seuls 46 ont rempli le questionnaire et renvoyer cela, soit un taux de participation de **83,6%**. Voici quelques uns des résultats de cette étude : 83,3% des répondants ont pu appliquer soit totalement (33,3%) ou partiellement (50%) les connaissances acquises au cours de l'atelier ; 83,3% soit 4/5 des répondants affirment avoir développer de nouvelles compétences suite à l'atelier ; 2/3 (66,7%) des répondants estiment que l'atelier a eu un impact sur leur performance actuelle. Voici également un témoignage d'un répondant : *Nous avons mis à profit les connaissances acquises pour la poursuite de notre mission d'Audit de performance du Cadre Institutionnel de Lutte contre la Corruption (CILC) au Togo. Ladite mission est actuellement dans sa phase de collecte d'informations sur le terrain, spécifiquement dans le secteur de la Santé.* Voici également les nouvelles compétences développées par un participant : ***une meilleure maîtrise du contrôle de la transparence dans la gestion des finances publiques en général ; atouts supplémentaires pour évaluer la performance de la gouvernance dans le secteur de la santé eu égard aux bonnes pratiques internationales ; Maîtrise des critères de l'initiative GAIN du PNUD pour l'évaluation de la gouvernance dans le secteur de la santé, en particulier, « Fighting Corruption in the Health Sector : Methods, Tools and Good Practices »***

Activité 2.2.4 : Appui technique au Réseau Anti-Corruption (RAC-Togo)

Un accord de subvention a été signé entre le RAC-Togo et l'ANCE-Togo pour l'octroi de 50000 EUR au Rac-Togo. Cet accord inclut plusieurs activités. L'ANCE a appuyé techniquement le RAC-Togo tout au long de la période de mise en œuvre du projet. Elle a appuyée le RAC-Togo dans le renouvellement des membres de son Conseil d'Administration ; le renforcement de capacités des membres sur les outils de lutte contre la corruption en présence d'un expert de Transparency International (TI) ; la formulation et la mise en œuvre d'un projet d'appui institutionnel ; l'organisation de **25** réunions des membres du CA ; le recrutement d'un coordonnateur ; l'acquisition des matériels et équipements de travail ; l'élaboration d'un manuel de formation sur les instruments internationaux, les procédures de passation des marchés publics ; l'élaboration d'un code de conduite et d'éthique (février-avril 2019) ; la réalisation d'une étude sur les différents cas de malversations à caractère économique portés en justice de 2008 à 2018 (février-avril 2019); l'organisation de deux (2) ateliers de renforcements de capacités notamment sur le contrôle citoyen de l'action publique (18 février 2019) et sur les instruments internationaux et les procédures de passation des marchés publics (3-4 juillet 2019). Ces deux rencontres ont eu comme effet, l'opérationnalisation de **35** acteurs membres du RAC-Togo sur les thématiques liées à la corruption notamment le CCAP et ses outils ; les instruments de lutte contre la corruption et le contrôle citoyen des marchés publics ; plusieurs organes de presse membres du RAC-Togo consacrent des rubriques à ces différentes thématiques.

Activité 2.2.5 : Participation active au comité de suivi technique du PASJ

L'ANCE-Togo a participé à **03** réunions de coordinations du comité de suivi du Projet d'Appui au Secteur de la Justice (PASJ) volet corruption et **16 activités de sensibilisations tenues** (08 dans la région maritime et 08 dans la région de la Kara) avec le comité de suivi du PASJ et la HAPLUCIA. Au-delà, elle participe à d'autres comités et cellules mis en place dans la lutte anti corruption. C'est ainsi qu'elle continue par participer aux travaux du MCA, CCA, Comité de pilotage du projet d'appui à la gouvernance économique (PAGE), Comité d'évaluation des marchés publics mis en place par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Cadre de concertation et de coordination des acteurs de lutte contre la corruption, Comité d'évaluation national des risques de blanchiment de

capitaux mis en place par la CENTIF, Comité d'évaluation des OBNL (CENTIF) ; Comité de relecture des textes relatifs aux marchés publics. L'ensemble de ces différentes réunions ont amélioré le niveau de collaboration entre les acteurs étatiques en charge de la lutte contre la corruption.

Activité 2.2.6 : Coordination des actions des OSCs en matière de lutte contre la corruption

Dans le cadre du renforcement de la coordination des actions des OSC dans la lutte contre la corruption, l'ANCE-Togo a organisée **deux (02)** ateliers de coordination des OSC dont AJEAH, COMINTES, RAC-Togo ; **25** réunions avec les membres du RAC-Togo et plus de **85** actions de coordination des actions des OSC en matière de lutte contre la corruption ont été effectuées. Il s'agit notamment des organisations de la société civile sœurs dont AJEAH, COMINTES, ALG, CNSC, RESOKA, FODES, RESODERC, PFOSC-K, COADEP, CACIT, etc. Sur proposition de l'UE, l'ANCE-Togo a donné l'appui technique pour la réalisation des activités inscrites dans leur subventions avec l'UE.

Activité non prévue mais réalisée : 02 ateliers régionaux sur le CCAP (Kara et Sokodé)

L'ANCE-Togo avec l'appui du Pro-CEMA, a organisée deux (02) ateliers régionaux sur le contrôle citoyen de l'action publique. Ces ateliers ont permis de créer un cadre de travail entre les acteurs locaux et les organisations de la société civile de la région. Ils ont également permis de créer une masse critique de citoyens qui s'intéresse davantage au contrôle citoyen des actions des autorités locales.

N.B : *En réalité les activités 2.4 ; 2.5 et 2.6 n'ont pas leur place sous l'objectif 2 « informer et renforcer les capacités des acteurs sur les instruments et bonnes pratiques de lutte contre la corruption », résultat 2.2. Elles devraient être muter vers l'objectif 3 sous le résultat 3.1 « le partenariat anti-corruption est renforcé » mais pour n'est pas perturbé l'ordre initial dans le document du projet, nous le maintenons ici. Par contre les effets ne peuvent être se trouver que sous l'objectif 3, résultat 3.1 « le partenariat pour la lutte anti-corruption es renforcé ».*

OBJECTIF 3 : APPUYER LA MISE EN MOUVEMENT DES POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE LA CORRUPTION AU TOGO

Dans ce volet, toutes les activités relatives à l'objectif 3 ont été réalisées sans difficultés et sans aucun retard. Tous les résultats prévus sont atteints et même dépassés.

Activité 3.1.1 : Développer/renforcer le partenariat avec les instances de lutte et corps de contrôle

L'ANCE-Togo a noué d'excellentes relations partenariales avec la HAPLUCIA pour adopter la loi sur la déclaration de patrimoine ; la loi-cadre portant prévention et lutte contre la corruption et la charte du cadre de concertation et de coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption au Togo. **Vingt (20)** réunions ont été tenue et ont permis l'adoption de la loi sur la déclaration de patrimoine, d'01 avant-projet de loi cadre portant prévention et lutte contre la corruption et infractions assimilées et d'01 charte du cadre de concertation et de coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption au Togo. Elle a également nouée de bonnes relations de partenariats/collaborations avec les autres corps de contrôle. Il s'agit d'un partenariat avec l'ARMP

pour la revue des marchés publics ; d'un partenariat avec le Programme d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE) pour accroître la disponibilité et la transparence dans la gestion de la chose publique (**budget citoyen 2020 disponible**) ; d'un partenariat avec le point focal de la convention des Nations Unies de lutte contre la corruption pour la revue de la mise en œuvre de la convention au Togo dont 01 draft rapport de revue de mise en œuvre est disponible ; d'une collaboration avec la Cour des Comptes pour l'opérationnalisation de son volet juridictionnel ; collaboration avec la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) pour la réalisation d'une étude sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux et l'évaluation nationale des risques (ENR) du blanchiment de capitaux au Togo ; collaboration avec l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) pour une meilleure gestion des ristournes issues de l'exploitation minière ; collaboration avec l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour la réglementation des corps de contrôle dont 01 décret portant corps de contrôle a été adopté ; collaboration avec l'Inspection Générale d'Etat (IGE) pour la réglementation des corps de contrôle dont 01 décret portant corps de contrôle a été adopté ; collaboration avec le Secrétariat permanent en charge des réformes pour la mise en œuvre de la loi relative aux finances publiques dont l'adoption de 03 lois de règlement (2014/2015, 2016/2017 et 2018) ; collaboration avec la Direction du Budget pour la mise en œuvre du budget programme ; collaboration avec l'aéroport de Lomé pour la mise en place d'un dispositif anti-corruption. **Trente (30) réunions** au total ont été organisées avec l'ensemble de ces corps de contrôle. En plus de cela, elle a organisée **25** réunions avec les autres instances étatiques (Cellule Climat des Affaires (CCA), Millennium Challenge Account (MCA), Ministère de la Planification du Développement, Ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale, Ministère de la justice, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), DNEF, DNCMP, Assemblée Nationale, etc.). Elle a également collaboré avec certains partenaires au Togo notamment la collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'intégration de la lutte contre la corruption dans les agendas de financement ; la collaboration avec l'UE pour l'intégration de la lutte contre la corruption dans le LIVRE VERT ; la collaboration avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour l'intégration de la lutte contre la corruption dans les recommandations à l'Etat. Plusieurs réunions ont été également organisées avec les banques régionales notamment la BOAD, la BIDC et les ambassades de France au Togo, d'Allemagne, des USA, d'Egypte etc.

L'ensemble de ces différentes réunions ont améliorées le niveau de collaboration entre les acteurs étatiques en charge de la lutte contre la corruption.

Activité 3.1.2 : Réaliser une enquête sur les cas de malversations portés en justice depuis 2008 et comment ils sont traités

Une étude sur les différents cas de malversations à caractère économique portés en justice de 2008 à 2018 a été réalisée avec succès. L'ANCE et le RAC-Togo ont recruté un magistrat, spécialiste des procédures judiciaires et de la lutte contre la corruption pour réaliser cette étude. Le but général de cette étude est de recueillir les différents cas de corruption et de malversations à caractère économique portés en justice au Togo depuis 2008 et comment ils sont traités. Cette étude a permis de classer les différents cas portés en justice dans toutes les trente (30) juridictions du pays dans un tableau et les montants dus avec la suite réservée aux différents dossiers. A l'issue de l'étude, un document fiable sur ces différents cas a été livré et édité. Ce document est soumis aux institutions

chargées de promouvoir la prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées pour des actions concrètes.(février-avril 2019)

Activité 3.1.3 : Recenser et analyser les cas de corruption dans les différents rapports d'audits réalisés par les corps de contrôle

Trois (03) études notamment sur les cas de corruption dans la gestion des hôpitaux publics ; les cas de corruption dans l'exécution des marchés publics et les cas de corruption dans le secteur minier. Dans le but d'avoir des rapports fiables avec des cas de corruption dans les secteurs précités, l'ANCE-Togo a recruté trois (03) consultants spécialistes notamment dans les marchés publics ; dans la gestion des hôpitaux et dans le secteur minier. Ces études réalisées ont permis de repertorier un certain nombre de cas de corruption dans chacun de ces secteurs. Ces documents sont également transmis aux institutions chargées de promouvoir la prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées pour des actions concrètes. (novembre-décembre 2019). L'ANCE-Togo a également élaborée et diffusée **08 fiches techniques** sur les mesures anticorruption et l'impact de la corruption sur le développement économique à travers le site web de l'ANCE-Togo et nos bulletins d'information qui ont touchés plus de 25 000 citoyens.

Activité 3.2.1 : Constitution des dossiers et suivi judiciaire

L'ANCE a réalisé au total **120** actions de plaidoyers et d'appui pour faciliter la mise en mouvement des actions contre les actes de corruption au Togo. Grâce à notre plaidoyer actif, **deux (02)** plaintes ont été formulées en novembre 2019 et transmises à la justice par la HAPLUCIA (cas de la route Lomé-Vogan-Anfoin et le cas de la gestion des fonds de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2013) ; **trois (03)** autres plaintes en cours (cas de la gestion des fonds de la CAN 2017 et le cas de la gestion des fonds relatifs aux opérations foraines à la Direction Générale des Transports) ; **01 cas** de corruption et de blanchiment dans les mines (or) en cours d'étude (attente d'information du procureur de la république suisse) et **02** décisions de justice sont déjà rendues avec intégrité. **Deux (02)** magistrats corrompus et sanctionnés par une décision du Conseil Supérieur de la Magistrature). Enfin, un autre cas de corruption d'agent de l'OTR (Office Togolais des Recettes) qui aurait détourné une somme de 5 millions lors d'une mission de vérification au sein d'une entreprise est pendant devant le tribunal de première instance de Lomé. Cette affaire implique trois (03) délinquants dont l'agent-vérificateur de l'OTR, un prétendu chargé de mission à la présidence de la république et un expert-comptable ; tous les trois sont inculpés et les enquêtes se poursuivent. **05 agents** corrompus de l'Office Togolais des Recettes (OTR). L'ANCE-Togo a également mis en place **trois (03)** Centres d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) qui sont opérationnels. Ces actions ont produits comme effets la rupture de la chaîne d'impunité ; un éveil et engagement citoyen à travers la dénonciation des cas de corruption (**50 cas**). Plus de **50 cas** d'assistance juridique gratuite offerte aux citoyens. Enfin, grâce à notre plaidoyer, **trois (03) numéros verts sont opérationnels**, dont celui du ministère de la sécurité et de la protection civile (1014), celui de la HAPLUCIA (8277) et celui de l'ANCE-Togo (8287), ces trois numéros ont reçu plus de 200 cas de dénonciation de petites corruption.

La deuxième activité réalisée est relative à l'opérationnalisation des Centres d'Assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC).

En ce sens, trois (03) centres d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC) ont été rendus opérationnels dans les régions, maritime (01 mars 2019), de la Kara (16 mai 2019) et dans la Centrale

(10 juillet 2019). Ces centres ont organisé des séances de sensibilisations à l'endroit des étudiants des universités FORMATEC (09 mars 2019), IAEC (12 mars 2019) et ESAG-NDE (08 mai 2019) à Lomé, et à Kara dans les universités ISM Adonaï (17 mai 2019) et Mgr Bakpessi (17 mai 2019). Ils ont en outre animés des émissions radiophoniques et télévisées, publiés des articles dans la presse écrite et en ligne pour informer et sensibiliser les populations des régions maritime, de la Kara et de la Centrale sur les activités et les services qu'offrent les CAJAC et en même temps les inviter à refuser les pratiques de corruption et à dénoncer ces actes au CAJAC. Comme impact, il y a une prise de conscience des jeunes sur la thématique et plus d'engagement de ces derniers à la lutte contre la corruption notamment en dénonçant les cas de corruption et les infractions assimilées à HAPLUCIA et à nos CAJAC dans les trois régions.

2.3. ENSEIGNEMENTS TIRES ET OUTILS UTILISES

Quels enseignements votre organisation ou tout acteur intervenant dans l'action a-t-elle tirés de l'action et comment ont-ils été utilisés et diffusés (y compris les conclusions du suivi et des évaluations)? Qu'est-ce qui a fonctionné et qu'est-ce qui n'a pas fonctionné?

Indiquez si l'action va se poursuivre après la fin de l'aide de l'Union européenne. Y a-t-il un suivi des activités envisagés? Qu'est-ce qui va assurer la durabilité de l'action?

L'enseignement principal tiré de cette action est le partenariat tripartite innovant, original, exceptionnel et solide noué avec les acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile pour le renforcement des mesures anti-corruption dans notre pays. Il s'agit notamment, des ministères ; des institutions étatiques qui promeuvent la bonne gouvernance économique et administrative (la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA), la Cour des Comptes (CC), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), l'Office Togolais des Recettes (OTR), l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Cellule Climat des Affaires (CCA), Millenium Challenge Account (MCA-Togo)) ; les autorités locales (les Maires, les Préfets, les Conseillers Municipaux) ; les organisations de la société civile (Association des Jeunes Engagés pour des Actions Humanitaires (AJEAH), la Concertation Nationale de la Société Civile (CNSC), les 35 membres du RAC-TOGO, etc.) ; des partenaires à l'instar du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Union européenne, du Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA) et de Transparency International (TI). Ce partenariat a été un socle sur lequel toutes nos actions se sont fondées et un levier qui a permis d'enregistrer de multiples résultats.

Ce qui a plus marché, c'est l'approche méthodologique exceptionnelle et innovante d'appui-conseil qui a été utilisée lors de l'intervention. Cette approche innovante, assortie d'une communication diplomatique, repose sur la documentation et la présentation des données des multiples institutions internationales de notation sur l'état de la corruption au Togo et la proposition de nos outils et services (outils de Transparency International) pour freiner l'élan de la corruption dans le pays afin d'atteindre les objectifs de développement contenus dans le PND. Cette approche a permis de rassembler tout le monde autour d'un sujet complexe et considéré comme tabou au Togo. A la toute première activité du projet qui est son lancement officiel, tous les acteurs, publics, privés et partenaires ont été identifiés et associés. Ensuite l'équipe du projet a organisé plusieurs rencontres avec les différents acteurs afin d'intégrer leurs préoccupations dans notre approche. Ces différentes

rencontres ont permis à l'équipe du projet de mieux connaître les cahiers de charges de ces acteurs et aussi d'être mieux connue par ces derniers et au-delà de nouer des partenariats. Une fois ces fondements posés, plusieurs activités singulières ou conjointes impliquant ces acteurs ont été organisées. A cette approche a été associée une communication stratégique sur les impacts de la corruption sur le développement dans les réseaux sociaux dans le but de conscientiser la population, de susciter l'engagement citoyen et de dégager une masse critique capable de lutter contre la corruption au Togo. L'implication de plusieurs médias dans nos formations a également permis l'émergence de nouveaux leaders de médias engagés dans la lutte contre la corruption comme les journaux *Alternative*, *Correcteur*, *Liberté*, etc., qui publient régulièrement des informations sur des soupçons d'actes de corruption.

Cette approche méthodologique a également permis d'atteindre les résultats de l'intervention notamment la prise de conscience des citoyens des effets néfastes de la corruption sur leurs vies et leurs implications à lutter contre ce fléau à travers la dénonciation des cas aux autorités compétentes et à l'équipe du projet ; l'implication active des médias a aussi engendrer la création des rubriques spécifiques à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Les organes d'application des sanctions contre les actes de corruption qui étaient demeurés létargiques depuis longtemps, ont aussi commencé progressivement à prendre des sanctions contre les agents corrompus (justice pénale, HAPLUCIA, OTR, CSM, etc). L'appui-conseil constant à la HAPLUCIA a permis de renforcer le cadre juridique et réglementaire de la lutte avec l'adoption de la loi sur la déclaration du patrimoine et l'avant-projet de loi portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées ainsi que l'adoption de l'avant-projet de loi portant code d'éthique et de déontologie de la fonction publique.

L'enseignement tiré sera largement partagé avec les acteurs impliqués surtout avec les organisations de la société civile à travers les partages lors des réunions internationales et la publication dans les réseaux sociaux.

L'ANCE-Togo étant le représentant de Transparency International (TI) au Togo, les actions du projet seront poursuivies dans le cadre de ce partenariat. Malgré la pandémie du COVID19 qui a fortement compromis nos activités, et limitée la mobilisation des ressources, *l'ANCE a déjà sécurisé un fond de TI pour 2020-2021 pour poursuivre les activités liées au CAJAC (dénonciation de cas et assistance juridique aux victimes de corruption)*. Bien qu'on souhaiterait que le projet soit renouvelé, les activités relatives à la formulation, l'analyse des plaintes et leur transmission à la justice pourront être poursuivies par la HAPLUCIA qui est actuellement outillée pour faire ce travail en raison de l'assistance technique reçue durant toute la période du projet. Les organisations de la société civile bénéficiaires (RAC-Togo) et d'autres poursuivront également des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités en faveur de la lutte anti-corruption. Les agences étatiques et les corps de contrôle qui ont été formés ont aussi intégré certaines approches enseignées dans leurs outils de gestion. Grâce à nos contributions en tant que membre du Comité de rélecture des textes relatifs aux marchés publics, l'ARMP a intégré les principes fondamentaux de la lutte anti-corruption dans l'avant-projet de la nouvelle loi relative aux marchés publics qui sera envoyé au conseil des ministres sous peu. Cette acceptation et intégration progressive des principes fondamentaux de la lutte anti-corruption, est un véritable bon signe de la durabilité de nos actions.

2.4. CADRE LOGIQUE

Veillez fournir une version mise à jour de la matrice du cadre logique de projet, soulignant les changements introduits. Lorsque la planification comprenait des étapes (objectifs intermédiaires), la matrice du cadre logique mise à jour devrait permettre de comparer les réalisations à la date de la déclaration avec les valeurs correspondantes dans les rapports précédents (le cas échéant) et avec les étapes correspondantes et cible finale.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					Année de référence	Date de référence	Y1		
Objectif général : impact	Les changements généraux et à long terme, qui découlent du projet et des interventions d'autres partenaires. 1. Les acteurs de la société civile participent à la lutte contre la corruption et le contrôle citoyen de l'action publique par la dénonciation des cas et l'action en justice contre les corrompus; 2. Meilleure collaboration entre la Haute Autorité de lutte contre la corruption, les organes de contrôle, de passation et de régulation de marchés publics et les organes	Mesure le changement à long terme auquel le projet contribue. A présenter ventilé par genre. 1. Nombre de communiqués, articles de presse de dénonciation ; nombre d'actions constituées en partie civile 2. Nombre de plaintes introduites en justice par la Haute Autorité ; Nombre de	Idéalement, à définir depuis la stratégie du partenaire. Date de références: 2016 1. Faible taux d'implication des OSCs ; absence d'une loi spécifique sur la lutte contre la corruption ; faible connaissance des instruments et bonnes pratiques 2. Faible collaboration entre les corps de contrôle et les instances judiciaires ; 3. Faible cas de introduits en justice ; Faible cas de décisions de condamnation en justice.	Date de références: 2015 1. Seuls 5% d'OSCs connaissent les instruments et bonnes pratiques et participent à la lutte contre la corruption au Togo ; 0% d'action en partie civile ont été introduites par les OSCs; 2. 0% de plaintes introduite par la Haute Autorité à la justice ; 0% de plainte ont été	Idéalement, à définir depuis la stratégie du partenaire. Date de références: 2019 1. 40/150 OSCs formées au cours de la 1ère année du projet participent à la lutte contre la corruption (Communiqués, articles et actions en justice) ; 01 avant-projet de loi spécifique de lutte contre la corruption est élaboré et disponible 2 lois de règlement ont été adoptées L'ANCE-Togo, Contact national de TI est à 100%	Idéalement, à définir depuis la stratégie du partenaire. Date de références: 2019 1. 120/150 OSCs formées au cours de la 2 ^{ème} année du projet participent à la lutte contre la corruption au contrôle citoyen de l'action publique (émissions radio et télé, plaidoyers et articles) 2/1 prévu de projet de loi cadre portant prévention et lutte contre la	Idéalement, à définir depuis la stratégie du partenaire. Date de références: 2019 1. Au total 150/150 OSCs formées au cours des trois (03) années de mise en œuvre du projet participent à la lutte contre la corruption, au contrôle citoyen de l'action publique (émissions radio et télé, plaidoyers et articles) 1/1 avant-projet de loi cadre portant prévention et lutte contre la corruption est disponible et en cours d'adoption	A définir depuis la stratégie du partenaire. 1. Les comptes rendus des réunions, les rapports annuels coupures de presse, vidéos ; liens internet 2. HAPLUCIA ; les documents des plaintes ; Les convocations en justice ; 3. Les copies des décisions judiciaires. 4. Articles de presse.	1. Bonne fonctionnalité des organes publics de lutte contre la corruption et corps de contrôles ; 2. Bonne collaboration entre la Haute Autorité et les différents corps de contrôle et les organes judiciaires ; 3. l'indépendance des organes judiciaires ont permis de rendre des décisions justes et équitables.

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
judiciaires; 3. Les organes judiciaires sont régulièrement saisis des cas de corruption et ont rendu des décisions conformes à la loi.	procédures judiciaires initiées et abouties 2. Nombre de plaintes ; Nombre de décisions rendues ; Nombre de délinquants condamnés		introduites en justice par les autres corps de contrôle ; 3. 0% de procédure judiciaire contentieuse ; 0% de condamnation en peine de prison ; 0% de rapports d'audits des corps de contrôles est traduit en action en justice.	opérationnel 50% des membres (20 membres sur les 40) du RAC-Togo sont devenus opérationnels ²⁹ dans la lutte contre la corruption ; 2. Des discussions ont été engagées pour la formulation de 03 plaintes contre les actes de corruption et ont été analysés, formulés et introduits en justice par la Haute Autorité et/ou l'ANCE-	corruption et celle sur la déclaration du patrimoine est disponible. 4/3 prévus Cas de corruption sont identifiés et seront introduites en justice par la HAPLUCIA ; 88% des membres (35 membres sur les 40) du RAC-Togo sont devenus opérationnels et participent activement à la lutte contre la corruption au	01 Loi organique déclaration Patrimoine adoptée ³⁰ avec notre plaidoyer. 06 lois de règlement ont été adoptés; 4/3 cas de corruption prévus sont identifiés. 02 des 04 cas identifiés ont été transmis à la justice par la Haplucia et les 02 autres sont en cours pour être introduite en justice ; 88% des membres (35 membres sur les 40) du RAC-Togo		

²⁹ Membres opérationnels: Les membres du RAC publient des articles d'information ou de dénonciation des cas de corruption, accordent des interviews aux médias, participent aux ateliers en matière de lutte contre la corruption et/ou élaborent et mettent en œuvre des projets propres en matière de lutte contre la corruption

³⁰ Loi organique déclaration Patrimoine adoptée par l'A.N. http://jo.gouv.tg/sites/default/files/JO/JOS_29_01_2020%20-65E%20ANNEE%20N%C2%B0%2003%20TER.pdf

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
				<p>Togo ; 1/3 structure (IGF) a transmis le dossier de la CAN à la HALPLUCIA;</p> <p>3. 1 partenariat a été noué avec le Conseil supérieur de la magistrature(CS M) pour lutter contre la corruption dans le secteur de la justice</p>	<p>cours de la deuxième année du projet; 2. 4/3 prévues plaintes sont formulées et en cours d'introduction en justice par la HAPLUCIA et/ou l'ANCE-Togo ; 3. 5/10 organes de contrôle ciblés transmettent leurs rapports à la HAPLUCIA ;</p>	<p>sont devenus opérationnels et participent activement à la lutte contre la corruption au cours de la mise en œuvre du projet; 2. 5/3 plaintes prévues sont formulées. 02/04 plaintes déjà introduites et les 03 autres sont en cours d'introduction en justice par la HAPLUCIA et/ou l'ANCE-Togo ; 3. 08/10 organes de contrôle ciblés transmettent leurs rapports à la HAPLUCIA ;</p>		

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					Année de référence	Date de référence	Y1		
Objectifs spécifiques: réalisations	Résultat 1.1: Le contact national est opérationnel	Mesure le changement dans les facteurs définissant le(s) résultat(s). A présenter ventilé par genre	Le point de départ ou la valeur actuelle des indicateurs	La valeur des indicateurs à la date indiquée.	La valeur prévue des indicateurs.			Sources d'informations et méthodes utilisées pour collecter et faire rapport (y compris qui et quand, à quelle fréquence). Rapports annuels d'activités ; base de données staff ; Bulletin d'information de l'ANCE-Togo et base de donnée assistance technique	Facteurs hors du contrôle de la gestion de projets, pouvant avoir un impact sur le lien entre résultats et impacts. La volonté des nouveaux membres à contribuer à la maîtrise rapide les règles et procédures applicables
		Nombre de staffs recrutés et opérationnels Nombre de staffs maîtrisant les règles et bonnes pratiques Nombre de staffs maîtrisant les	L'ANCE-Togo dispose déjà d'une équipe de 26 staffs formés depuis plusieurs années mais dont les contrats sont presque épuisés ; de nouveaux profils sont également à rechercher. Certains staffs ayant le profil recherché seront réévalués et maintenus dans le projet ; de nouveaux staffs seront recrutés par appel d'offre pour compléter	Le nombre de staff opérationnel; 8 départements ont été créés en réponse à notre plan stratégique 2016-2020 ; 5 Départements sont opérationnels (Enquête, Juridique, Communication ; Management ; Gouvernance	1.1.1) 8/8 Nouveaux profils ont renforcé le staff déjà disponible 1.1.2) 100% du nombre de staff opérationnel rend un service de qualité 1.1.3) 36% des décisions (18 décisions sur 50 prévues sur un ensemble de 70 suivies) ont été positivement influencées ³¹ en 1 ^{ère} année;	1.1.1 et 1.1.2) Objectif atteint à la première année d'exécution du projet 1.1.3) 52% des décisions (26 décisions sur 50 prévues sur un ensemble de 70 suivies) ont été positivement influencées en 2 ^{ème} année; 1.1.4) 40%	1.1.1 et 1.1.2) Objectif atteint à la première année d'exécution du projet 1.1.3) 100% des décisions (50 décisions sur 50 prévues sur un ensemble de 70 suivies) ont été positivement influencées au cours de la mise en œuvre du projet ; 1.1.4) 80% des		

³¹ Décisions positivement influencées : Le personnel recruté par le projet participe activement aux réunions étatiques relatives à la lutte contre la corruption (exemple projet PASJ), aux réunions du projet MCC, aux réunions du comité de rédaction des textes en matière de lutte contre la corruption du PASJ et apportent l'expertise légale, les bonnes pratiques et les normes de TI pour influencer la prise de bonnes décisions en faveur de l'intégration de telles normes internationales et bonnes pratiques dans notre système interne.

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
	normes Transparency International	l'équipe	économique) 500 articles de presse produits par an	1.1.4) 35% des actions de plaidoyer (au total 52/150 ont été exécutées; 1.1.6) 40% de dossiers ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 6 dossiers de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo) 1.1.7) 64% d'action de collaboration entre staff de projet et les instances de corps de contrôle (soit 32/50 actions de collaboration sur les 36 mois) ont été exécutées	des actions de plaidoyer (au total 60/150 ont été exécutées en 2 ^{ème} année du projet) 1.1.6) 70% de dossiers ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 12 dossiers de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo) 1.1.7) 72% d'action de collaboration entre staff de projet et les	actions de plaidoyer (au total 120/150 ont été exécutées au cours des 03 ans du projet) 1.1.6) 90% de dossiers ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 20 dossiers de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo) 1.1.7) 140% d'action de collaboration entre staff de projet et les instances de corps de contrôle (soit 70/50 actions de collaboration pour les trois (03)		

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
					instances de corps de contrôle (soit 36/50 actions de collaboration pour la 2 ^{ème} année du projet sur les 36 mois) ont été exécutées	années de mise en œuvre du projet ont été exécutées		

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
	<p>Nombre de staffs recrutés et opérationnel</p> <p>Nombre d'équipements disponibles</p> <p>Nombre d'outils de TI maîtrisés</p> <p>Nombre de projets gérés</p> <p>Nombre d'activités réalisées avec succès ;</p> <p>Nombre de décisions influencées</p> <p>Nombre de partenariats avec les OSCs bénéficiant de l'appui UE sur la lutte contre la corruption</p>	<p>L'ANCE dispose déjà d'une équipe de 26 staffs formés mais nécessite de nouveaux profils;</p> <p>L'ANCE-Togo dispose de 3 bureaux dont le bureau du siège à Lomé et 2 autres bureaux pour les bureaux de Sokodé et Kara, 1 groupe électrogène de 7 KVA ; 1 voiture 4X4 et 20 ordinateurs portables. Seuls 5 staffs sur 26 sont appliqués dans les projets de gouvernance. Seule une faible collaboration existe entre le RADDHO et l'ANCE</p>	<p>Le nombre de staff opérationnel a augmenté</p> <p>8 départements ont été créés en réponse à notre plan stratégique 2016-2020 ;</p> <p>5 Départements sur 8 sont opérationnels (Enquête, Juridique, Communication ; Management ; Gouvernance économique)</p> <p>500 articles de presse produits par an</p> <p>Le nombre de décisions influencées reste encore</p>	<p>1.1.8) Le contact national TI est devenu à 100% opérationnel et répond aux normes de TI en matière de lutte contre la corruption au Togo ;</p> <p>1.1.9) 40% d'OSCs et Services étatiques ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 6 OSCs et Services étatiques de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo)</p> <p>1.1.10) 36% des décisions (18 décisions sur 50 prévues sur un ensemble de 70</p>	<p>1.1.8) Objectif atteint à la première année d'exécution du projet</p> <p>1.1.9) 70% d'OSCs et Services étatiques ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 12 OSCs et Services étatiques de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo en 2^{ème} année)</p>	<p>1.1.8) Objectif atteint à la première année d'exécution du projet</p> <p>1.1.9) 90% d'OSCs et Services étatiques ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 20 OSCs et Services étatiques de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo en 3^{ème} année)</p> <p>1.1.10) 100 % des décisions (50 décisions sur 50 prévues sur un ensemble de 70 suivies) ont été</p>	<p>Rapports annuels d'activités ;</p> <p>Bulletin d'information de l'ANCE-Togo ; base de donnée staff ;</p> <p>site web de l'ANCE-Togo ;</p> <p>base de donnée assistance legale</p>	<p>La volonté des nouveaux membres à contribuer à la maîtrise rapide des règles et procédures applicables</p> <p>Bonne volonté des autres OSCs</p>

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
			faible Le RAC-Togo dont le secrétariat est basé à ANCE regroupe 40 organisations membres avec un taux d'opérationnalité de 20% Le nombre de partenariats existants entre OSCs bénéficiant de l'appui UE reste très faible	suivies) ont été positivement influencées ; 1.1.11) 35% des actions de plaidoyer (au total 52/150 ont été exécutées; 1.1.12) 40% d'OSCs et Services étatiques ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 6 OSCs et Services étatiques de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE) ³² 1.1.13) 64% d'action de	1.1.10) 52% des décisions (26 décisions sur 50 prévues sur un ensemble de 70 suivies) ont été positivement influencées au cours de la 2 ^{ème} année ; 1.1.11) 40% des actions de plaidoyer (au total 60/150 ont été exécutées pour la 2 ^{ème} année) ; 1.1.12) 70% d'OSCs et Services étatiques ont bénéficiés de	positivement influencées au cours de la mise en œuvre du projet ; 1.1.11) 80% des actions de plaidoyer (au total 120/150 ont été exécutées pour les 3 ans du projet) ; 1.1.12) 90% d'OSCs et Services étatiques ont bénéficiés de l'assistance légale et judiciaire (soit 20 OSCs et Services étatiques de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo)		

³² Augmentation d'assistance légale : L'ANCE a développé et maintien depuis 2014, plusieurs bases de données de ses actions, dont une base de données sur l'assistance légale, une base de données sur les investigations, une base de données médias. Ces bases de données renseigne sur les actions faites, fourni des informations sur des liens de réalisations de ces actions (coupure de presse, liens internet ou Dropbox, etc.), Les taux d'augmentation prévus réfèrent à de telles bases de données.

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
					<p>collaboration entre staff de projet et les instances de corps de contrôle (soit 32/50 actions de collaboration sur les 36 mois) ont été exécutées 1.1.14) 100% des OSCs bénéficiant de l'appui UE en matière de gouvernance (COMINTES ET RADDHO, RAC-TOGO) et d'autres comme ALG, CNSC sont touchées en 2017</p>	<p>l'assistance légale et judiciaire (soit 12 OSCs et Services étatiques de plus par rapport à la base de données assistance légale de l'ANCE-Togo) 1.1.13) 72% d'action de collaboration entre staff de projet et les corps de contrôle (soit 36/50 actions de collaboration pour la 2^{ème} année du projet sur les 36 mois) ont</p>	<p>1.1.13) 140% d'action de collaboration entre staff de projet et les instances de corps de contrôle soit 70/50 actions de collaboration pour les trois (03) années de mise en œuvre du projet ont été exécutées ; 1.1.14) Objectif atteint et dépassé depuis la première année de mise en œuvre du projet</p>		

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
						été exécutées ; 1.1.14) Objectif atteint et dépassé en 1^{ère} année		
Résultat 2.1 : Plus de 4 millions de citoyens sont informés sur les méfaits de la	Nombre de communiqués publiés Nombre d'articles de	Moins de 2% d'ONGs sont très actives dans la lutte contre la corruption au Togo ;	Moins de 10% des citoyens connaissent les principes de redevabilité à	2.1.1) Le nombre de citoyens ayant eu un antécédent lié aux principes de redevabilité à	2.1.1) Le nombre de citoyens ayant eu un antécédent lié	2.1.1) Le nombre de citoyens ayant eu un antécédent lié aux principes de redevabilité à	Rapports annuels d'activités ; Bulletin d'information	Efficacité des medias Disponibilité de la population d'écouter les

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
corruption	<p>presse publiés Nombre vidéo publiés Nombre de conférences de presse organisées Nombre d'émissions radios Nombre d'émission télévisée Ne Nombre de personnes qui connaissent les méfaits de la corruption et appliquent les bonnes pratiques</p>	<p>Seul un réseau spécialisé (RAC-Togo) est créé mais pas bien opérationnel ; Les autres réseaux d'ONGs actuels (UONGTO, FONGTO, CONGREMA) ont un faible taux de connaissance sur les questions de transparence ; Seule 10% de la population connaissent les règles</p>	<p>l'action publique en 2016; Moins de 10% des acteurs s'intéressent à l'analyse budgétaire et des marchés publics ; Moins de 10% de citoyens connaissent l'existence des textes relatifs à la lutte contre la corruption en 2016; Moins de 1% de la population exige la transparence en 2016</p>	<p>l'action publique augmenté de 5% sur les 10% prévus par rapport au rapport Afrobaromètre³³ ; 2.1.2) 50/150 acteurs d'OSCs ciblés sont informés et s'intéressent à la lutte contre la corruption ; 2.1.3) 5000/1million de cadres togolais ciblés (OSCs, Etudiants sensibilisés, responsables administratifs) connaissant l'existence des textes relatifs à la</p>	<p>aux principes de redevabilité à l'action publique a atteint 10% sur les 10% prévus par rapport au rapport Afrobaromètre 2.1.2) 120/150 acteurs d'OSCs ciblés sont informés et s'intéressent à la lutte contre la corruption ; 2.1.3) 500 000/ 1million de cadres togolais ciblés (OSCs, Etudiants</p>	<p>l'action publique a atteint 15% sur les 10% prévus par rapport au rapport Afrobaromètre 2.1.2) 150/150 acteurs d'OSCs ciblés sont informés et s'intéressent à la lutte contre la corruption ; 2.1.3) Plus d'un (1) million de cadres togolais ciblés (OSCs, Etudiants sensibilisés, responsables administratifs) connaissant l'existence des</p>	<p>de l'ANCE-Togo ; partenaires OSC, Etat et Etudiants et base de données médias</p>	<p>messages véhiculés</p>

³³ Taux de redevabilité de l'action publique : Afro baromètre, publie annuellement des rapports sur plusieurs aspects liés à l'Etat de droit dans 36 pays africains, incluant les taux de redevabilité

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
				lutte contre la corruption ³⁴ 2.1.4) 50/100 des OSCs ciblées exigent la transparence dans la gestion de la chose publique	sensibilisés, responsables administratifs) connaissant l'existence des textes relatifs à la lutte contre la corruption 2.1.4) 100/100 des OSCs ciblées exigent la transparence dans la gestion de la chose publique	lutte contre la corruption 2.1.4) 100/100 des OSCs ciblées exigent la transparence dans la gestion de la chose publique		
Résultat 2.2 : 50 acteurs (Etat et OSCs) et les étudiants de deux universités connaissent et appliquent les bonnes pratiques liées a la lutte	Nombre d'OSCs qui connaissent et appliquent les principes de redevabilité à l'action publique ; Nombre	Faible taux de connaissance des OSCs sur la lutte contre la corruption au Togo ; Seul le RAC-Togo est spécialisé dans la lutte contre la corruption ;	5% des OSCs connaissent et appliquent les principes de redevabilité à l'action publique ; 1% d'OSCs s'intéressent à	2.2.1) 30% sur les 67% (100 prévues sur 150) OSCs formées participent activement au contrôle citoyen et à la lutte contre la corruption au	2.2.1) 120% sur les 67% (120 sur 100 prévues) OSCs formées participent activement au contrôle citoyen et à la	2.2.1) 120% sur les 67% prévues (soit 120 sur 100) OSCs sont formées participent activement au contrôle citoyen et à la lutte contre	Rapports annuels d'activités Bulletin d'information de l'ANCE-Togo ; base de données ateliers et base	Efficacité des medias Disponibilité de la population d'écouter les messages véhiculés engagement des étudiants

³⁴ Vérification de la connaissance des textes: lies à la corruption: A la fin du projet, l'évaluation prévue permettra d'administrer un questionnaire aux bénéficiaires pour vérifier l'impact. Généralement à l'ANCE un suivi-post conférence est organisé pour vérifier le taux d'applicabilité des normes enseignées.

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
contre la corruption	d'OSCs s'intéressant à l'analyse budgétaire et des marchés publics ; Nombre d'OSCs s'intéressant à la lutte contre la corruption ; Nombre d'actions en justice des OSCs Nombre d'étudiants connaissant les règles	Les Réseaux d'ONGs actuels (UONGTO, FONGTO, CONGREMA) ont un faible taux de connaissance sur la corruption Faible connaissance des étudiants	l'analyse budgétaire et des marchés publics ; 1% d'OSCs s'intéressent à la lutte contre la corruption ; 10% d'OSCs intentent des actions en justice contre les délinquants criminels 10% d'étudiants de l'ENA et UK connaissant les règles	Togo 2.2.2) 5% sur les 10% services publics et corps de contrôle ciblés (5 sur les 10 répertoriés) deviennent plus performants selon les critères de TI ; 2.2.3) 30% sur les 50% des organisations membres du RAC-Togo (soit 20 organisations prévues sur les 40) sont devenus plus opérationnels et participent activement à la lutte contre la corruption (critères de TI) 2.2.4) Le contact national TI est devenu à 100%	lutte contre la corruption au Togo 2.2.2) 10% sur les 10% services publics et corps de contrôle ciblés (10 sur les 10 répertoriés) deviennent plus performants selon les critères de TI ; 2.2.3) 175% sur les 50% des organisations membres du RAC-Togo (soit 35 organisations sur les 20 prévues sur un ensemble de 40) sont devenues plus opérationnelles et participent activement à la lutte contre la corruption en 3 ans du projet (critères de TI)	la corruption au Togo 2.2.2) 10% sur les 10% services publics et corps de contrôle ciblés (10 sur les 10 répertoriés) deviennent plus performants selon les critères de TI ; 2.2.3) 175% sur les 50% des organisations membres du RAC-Togo (soit 35 organisations sur les 20 prévues sur un ensemble de 40) sont devenues plus opérationnelles et participent activement à la lutte contre la corruption en 3 ans du projet (critères de TI)	de données RAC-Togo	

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
					<p>opérationnel et répond au mieux aux normes de TI</p> <p>2.2.5) 0 étudiants de l'ENA et UK (soit 55% du nombre d'étudiants sensibilisés en 2018) sont sensibilisés et connaissant les règles de la lutte contre la corruption</p>	<p>devenus plus opérationnels et participent activement à la lutte contre la corruption en 2^{ème} année du projet (critères de TI)</p> <p>2.2.4) Indicateur atteint à la première année d'exécution du projet</p> <p>2.2.5) 0 étudiants de l'ENA et UK (soit 55% du nombre d'étudiants sensibilisés en 2018) sont sensibilisés et connaissant les règles de la lutte contre la corruption</p>	<p>2.2.4) Indicateur atteint à la première année d'exécution du projet</p> <p>2.2.5) 0/700 étudiants de l'ENA et UK (soit 55% du nombre d'étudiants sensibilisés en 2018) sont sensibilisés et connaissent les règles de la lutte contre la corruption</p> <p>Plus de 5000 étudiants et élèves, des universités, instituts supérieurs et lycées du Togo sont sensibilisés et connaissent les règles de la lutte contre la</p>		

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					Année de référence	Date de référence	Y1		
						corruption Plus de 5000 étudiants des universités privés du Togo sont sensibilisés et connaissent les règles de la lutte contre la corruption en 2019.	corruption en 2019 et en 2020.		
Résultats	Résultat 3.1 : Le partenariat pour la lutte anti-corruption est renforcé	Nombre de réunions avec les corps de contrôle, Haute autorité et autres instances ; Nombre de réunions avec les organes judiciaires Nombre de rencontres de partenariat entre ces agences	Faible collaboration entre les organes étatiques en charge de la lutte contre la corruption Faible application des recommandations des audits et contrôles Absence de transmission de plaintes contre les actes de corruption	10% collaboration entre acteurs étatiques en charge de la lutte contre la corruption 1% d'exécution des recommandations des audits des agents publics 1% de plainte est introduite	3.1.1) En moyenne 8 actions de collaboration tous les trimestres (soit au total 32/50 actions de collaboration pour la 1 ^{ère} année du projet sur les 36 mois) entre le staff du projet et les instances des corps de contrôles 3.1.2) En	3.1.1) En moyenne 9 actions de collaboration tous les trimestres (soit au total 36/50 actions de collaboration pour la 2 ^{ème} année du projet sur les 36 mois) entre le staff du projet et les instances des	3.1.1) En moyenne 06 actions de collaboration tous les trimestres (soit au total 70/50 actions de collaboration au cours des trois (03) ans du projet entre le staff du projet et les instances des corps de contrôles ont été exécutées 3.1.2) En	Rapports annuels d'activités de l'ANCE-Togo et ses partenaires Bulletin d'information de l'ANCE-Togo et Base de données partenariats/plaidoyers	Promptitude administrative

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
		Nombre de plaintes préparées et transmises à la justice		devant les instances judiciaires	moyenne 8 actions de collaboration tous les trimestres (soit au total 32/50 actions de collaboration pour la 1 ^{ère} année du projet sur 36 mois) entre le staff du projet et la haute autorité de lutte contre la corruption ont été exécutées 3.1.3) 20% sur les 50% des recommandations (soit 2 sur 10 recommandations prévues sur 20 en 2017) formulées par les instances de contrôle ont été exécutées 3.1.4) 0% sur 80% des plaintes de 2017 (soit 10	corps de contrôles ont été exécutées 3.1.2) En moyenne 9 actions de collaboration tous les trimestres (soit au total 36/50 actions de collaboration pour la 2 ^{ème} année du projet sur 36 mois) entre le staff du projet et la haute autorité de lutte contre la corruption ont été exécutées 3.1.3) 40% sur les 50% des recommandations (soit 4 sur 10	moyenne 06 actions de collaboration tous les trimestres (soit au total 70/50 actions de collaboration au cours de trois (03) ans du projet sur 36 mois) entre le staff du projet et la haute autorité de lutte contre la corruption ont été exécutées 3.1.3) 80% sur les 50% des recommandations (soit 08 sur 10 recommandations prévues sur 20 en 2017) formulées par les instances de contrôle ont été exécutées 3.1.4) 30% sur 80% des plaintes de 2017 (soit 10		

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Date de référence	Y1	Y2	Y3		
					plaintes) ont été introduites par l'ANCE-Togo ou les instances de contrôle devant les instances judiciaires	recommandations prévues sur 20 en 2017) formulées par les instances de contrôle ont été exécutées 3.1.4) 30% sur 80% des plaintes de 2017 (soit 10 plaintes) ont été introduites les instances de contrôle devant les instances judiciaires	plaintes) ont été introduites par les instances de contrôle devant les instances judiciaires		

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
Résultat 3.2: Les procédures judiciaires sont respectées et au moins 3 décisions judiciaires rendues contre les corrompus	<p>Nombre de plaintes déposées par région</p> <p>Nombre de décisions de justice rendues avec intégrité</p> <p>Nombre de mise en œuvre des décisions de justice rendues</p> <p>Nombre de fiches techniques élaborées et distribuées ;</p> <p>Nombre de suivi de cas</p> <p>Nombre d'articles de presses publié ;</p> <p>Nombre d'émissions débats organisés sur les cas en justice</p>	<p>Faible taux de plaintes contre la corruption dans les régions</p> <p>Faible taux de plaintes introduites aux organes judiciaires</p> <p>Faible taux de poursuites judiciaires contre les corrompus</p> <p>Faible taux de décisions de justice sur les cas de corruption</p> <p>Taux élevé de dossiers classés sans suite</p> <p>Taux élevé d'impunité des crimes financiers</p>	<p>Moins de 1% de plaintes contre les actes de corruption dans les régions</p> <p>Moins de 1% décisions de justice sur les cas de corruption</p> <p>99% de dossiers</p> <p>1% de plainte est introduite devant les instances judiciaires</p> <p>1% de poursuites judiciaires contre les corrompus</p> <p>Moins de 1% de décisions de justice sur les cas de corruption</p> <p>99% de dossiers</p>	<p>3.2.1) 0 plainte sur 5 plaintes par région ont été formulées, soit au total 25 plaintes</p> <p>3.2.2) 0 poursuites judiciaires sur 3 poursuites judiciaires ont été engagées contre les auteurs d'acte de corruption</p> <p>3.2.3) 0 décision de poursuite sur 3 introduites en 2017 (soit 3 décisions) sont rendues ou en instance d'être rendues</p> <p>3.2.4) 0 dossier de corruption classés sans suite baisse de 10% par rapport au registre des affaires du tribunal</p> <p>3.2.5) 0 cas objet de décision de justice demeuré</p>	<p>3.2.1) 4 plaintes (région maritime) sur 5 plaintes par région ont été formulées, soit au total 4/25 plaintes</p> <p>3.2.2) 4/3 poursuites judiciaires prévues ont été engagées contre les auteurs d'actes de corruption</p> <p>3.2.3) 4 décisions de poursuite sur 3 prévus sont introduites en 2019 (soit 4 décisions) sont rendues ou en instance d'être rendues</p> <p>3.2.4) 0 dossier de corruption classés sans suite soit une</p>	<p>3.2.1) 25 plaintes (région maritime); 18 plaintes (région de la Kara) et 07 plaintes (région centrale) sur 5 plaintes par région ont été formulées, soit au total 50/25 plaintes</p> <p>3.2.2) 5/3 poursuites judiciaires prévues ont été engagées contre les auteurs d'actes de corruption</p> <p>3.2.3) 05 décisions de poursuite sur 3 prévues sont introduites en 2019 soit 05 décisions sont pendantes devant la justice</p> <p>3.2.4) 0 dossier de corruption classés sans suite soit une</p>	<p>Bases de données juridique de l'ANCE-Togo ;</p> <p>Registre des décisions de justice et Bulletin d'information l'ANCE-Togo.</p>	<p>Intégrité de la majorité des magistrats et membres du Parquet</p>

	Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
					Année de référence	Date de référence	Y1		
Activités	Quelles sont les activités-clés à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus?			MOYENS <i>Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc.?</i>					Facteurs hors du contrôle de la gestion de projets, pouvant avoir un impact sur le lien entre résultats et impacts. Positifs effectifs;
	<p>Groupez les activités par résultats et numérotez-les comme suit:</p> <p>Les activités liées au Résultat 1.1</p> <p>A1.1.1 : Recruter/intégrer des anciens staffs au projet A1.1.2 : Acquérir les matériels de travail et équipements</p>			<p>Besoins en ressources humaines Il sera procédé au paiement du salaire du coordinateur/directeur exécutif (100%), et recrutement d'un économiste ou statisticien (100%), un juriste du droit criminel et de la gouvernance (100%), un responsable financier (100%), un chargé de communication (100%), un spécialiste d'IT (100%), un cameraman (100%), et une secrétaire administrative (100%),</p> <p>Besoins en matériels et équipements du contact national</p> <p>02 Vidéo projecteurs 02 Tableaux Flipchart 1 véhicule (4x4 Toyota Fortuné) 15 Ordinateurs portables pour équipe du projet 4 Imprimantes (2 pour l'équipe du projet et 2 pour co-demandeurs) 1 Camera format Pro et 12 mini-Caméra pour staffs) 2 Vidéo-Projecteur</p> <p>Besoin en équipement du RAC-Togo - Acquérir 10 ordinateurs pour le fonctionnement du RAC-Togo, dont 1 Desk Top</p> <p>Le compte rendu de la Conférence de presse est disponible Les outils de TI enseignés sont disponibles Les staffs du contact national maîtrisent les outils de Transparency International Les documents de rapport de mission et de formation</p> <p>Les outils de TI utilisés</p>				Disponibilité des staffs de TI	

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Date de référence	Y1	Y2		
		Année de référence						
<p>A1.3: Transférer les compétences au contact national</p> <p>A1.4: Organiser deux voyages d'échanges au siège de TI</p> <p>Activité 1.5: La participation à l'élaboration des rapports et indices TI</p> <p>Activités liées au R2.1</p> <p>A2.1.1: Elaboration et vulgarisation de 1500 copies de guides juridiques sur le budget et la lutte contre la corruption</p> <p>A 2.1.2: Edition et</p>			<p>Les différents rapports produits</p> <p>Le guide juridique est disponible</p> <p>Les copies du code pénal sont disponibles</p> <p>1 rapport annuel disponible</p> <p>Le rapport des activités de sensibilisation est disponible</p> <p>Plus de 4000 citoyens connaissent les méfaits de la corruption et réclament une meilleure gestion de la chose publique</p> <p>1 rapport annuel disponible</p> <p>Les manuels de formation sont disponible</p> <p>Les acteurs clés de l'Etat (Corps de contrôle, Haute autorité, Cour des Comptes, ARMP, etc) et les OSCs, connaissent et appliquent les règles liées à la lutte contre la corruption.</p>				<p>favorable</p> <p>Climat socio-politiques favorable</p>	

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
<p>distribution de 1500 copies du code pénal A2.1.3: Organisation et diffusion de 2 émissions télévisées et 10 émissions radiophoniques A2.1.4: Publication de 200 articles dans les presses écrites A2.1.5: Réalisation et diffusion des vidéos sur les méfaits de la corruption</p> <p>Activités liées au R2.2 A2.2.1 : Développement/adaptation du manuel de formation sur les instruments et bonnes pratiques</p>			<p>Au moins 250 actions de plaidoyers sont orientées vers les services publics concernés Près de 250 articles de presse sont générés sur actes de corruption 1 rapport annuel disponible</p> <p>1 rapport de suivi post-conférence est disponible Le RAC-Togo qui est un réseau de 40 OSCs est renforcé et est opérationnel 1 rapport annuel disponible</p> <p>Les comptes rendus des rencontres sont disponibles Les documents commentés disponibles</p>					<p>L'adhésion et la responsabilisation sociale des bénéficiaires</p> <p>Promptitude administrative du comité</p> <p>Bonne foi des membres du comité</p> <p>Volonté et la promptitude</p>

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Date de référence	Y1	Y2		
		Année de référence	Date de référence					
dans la lutte contre la corruption A2.2.2: Organisation d'un atelier de 3 jours pour 50 acteurs clés (Etat et OSCs) sur les instruments et bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption A2.2.3: Organisation du suivi post-conférence pour évaluer le degré d'assimilation et de mise en œuvre des outils enseignés A2.2.4: Appui technique au Réseau Anti-Corruption (RAC-Togo) A2.2.5: Réalisation et diffusion des vidéos sur les méfaits de la			<p>Les comptes rendus des rencontres sont disponibles</p> <p>Le partenariat formel/informel est établi Les comptes rendus des rencontres sont disponibles Le rapport de l'enquête sur les cas de malversations portés en justice depuis 2008 et comment ils sont traités est disponible 1 rapport annuel disponible</p> <p>Le rapport de l'étude des cas de corruption dans les différents documents d'audits des services publics est disponible Le rapport des plaintes préparées et transmis à la justice est disponible Le rapport d'appui à l'analyse juridique des cas est disponible Le rapport annuel est disponible</p> <p>Compte rendu des appuis à l'élaboration des procès-verbaux est disponible Compte rendu des missions d'analyse juridique sont disponibles Les contrats conclus avec les avocats pour défendre les cas de corruption sont disponibles Fiches de rapport des suivis de cas sont disponibles</p>				<p>administratives</p> <p>promptitude administratives</p> <p>promptitude administratives</p>	

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
		Année de référence	Date de référence	Y1	Y2	Y3		
corruption Activité 2.2.6: Participation active au comité de suivi technique du PASJ Activité 2.2.7: Coordination des actions des OSCs en matière de lutte contre la corruption Activités liées au Résultat 3.1. A3.1.1 : Développer/renforcer le partenariat avec les instances de lutte et corps de contrôle A3.1.2 : Réaliser une enquête sur les cas de malversations portés en justice depuis 2008 et comment ils sont traités			Les décisions rendues sur les cas de corruption sont disponibles					

Logique d'intervention	Indicateurs	Référence de base	Valeur actuelle	Objectifs (y compris année de référence)			Sources et moyens de vérification	Hypothèses
				Année de référence	Date de référence	Y1		
<p>Activité 3.1.3 : Recenser et analyser les cas de corruption dans les différents rapports d'audits réalisés par les corps de contrôle</p> <p>Activités liées au Résultat 3.2. A3.2.1: Appui à la constitution des dossiers et suivi juridique et suivi des procédures judiciaires</p>								

2.5. PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS & THEMATIQUES TRANSVERSALES

Expliquez comment l'action a pris en compte les questions transversales telles que la promotion des droits de l'homme , de l'égalité des sexes , de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits des enfants, des droits des populations indigènes, de la préservation de l'environnement à long terme et de la lutte contre le VIH/sida (s'il y a une forte prévalence dans le pays ou la région cible) .

Le projet pilote d'actions en justice pour lutter contre la corruption mis en œuvre par l'ANCE-Togo à pris en compte plusieurs questions transversales notamment la bonne gouvernance, les droits des populations indigènes, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. La lutte contre la corruption est un moyen de promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et des divers droits. Nos actions ont pris en compte ces questions à travers la diffusion de plusieurs messages audio, vidéo relatif à ces questions dans plusieurs médias nationaux et internationaux. Plusieurs actions de sensibilisation, d'information, de renforcement des capacités, de plaidoyer et de suivi des politiques se sont toutes orientées vers la promotion de la bonne gouvernance, de la démocratie et de promotion des différents droits.

2.6. EVALUATION ET RESULTATS DES ACTIVITES

Comment et par qui les activités ont-elles été suivies/évaluées? Veuillez résumer les résultats du retour d'information reçu, y compris des bénéficiaires et autres.

Nos activités ont été suivi principalement par l'économiste, chargé du suivi évaluation. Il a été assisté par le responsable communication pour le retour des médias partenaires. Le suivi a été fait à travers plusieurs outils qui sont mis en place notamment un outil pour le suivi des activités, un autre pour le suivi des indicateurs et un autre pour l'évaluation des ateliers de formation etc.

D'abord, grâce à notre collaboration avec les médias partenaires et au suivi rapproché du département communication, nos messages, articles, vidéos, interviews etc. ont été largement diffusées et nous avons pu obtenir les liens d'internet ainsi que les coupures de presse qui nous a permis de créer notre base de données médias. Ensuite, grâce à l'efficacité des médias et engagement, nous avons eu le retour sur le nombre de vue des messages, le nombre d'audience des médias etc. ce qui nous a permis de connaître le nombre de personnes touché au cours des trois (03) années d'activités. Enfin, grâce au génie de l'équipe du projet, nous avons collecter à travers des interviews d'une part et d'un questionnaire d'autre part des informations relatives à la pertinence des actions du projet. Tous (100%) nos partenaires (HAPLUCIA, PNUD, IGF, IGE, OTR, CC, ARMP, AJEAH, TI etc.) à l'unanimité trouvent pertinente les activités mis en œuvre. Tous apprécient le leadership et l'expertise de l'équipe du projet, qui a permis de sensibiliser de part tout le Togo les populations sur les méfaits de la corruption sur leur vie. Sans oublié la satisfaction des bénéficiaires de nos formations, le retour reçu nous indique que plus de 2/3 (66,7%) des citoyens ont une meilleure connaissance des méfaits de la corruption et la grande partie s'engage à dire « NON » aux actes de corruption en la dénonçant aux corps de contrôle ou à nos CAJAC mis en place. En plus de cela on note également une prise de conscience des citoyens.

2.7. LEÇONS APPRISES A L'ISSUE DE L'ACTION-PROJET

Qu'est-ce que votre organisation/toute autre partie participant à l'action a appris de l'action et comment cette expérience a-t-elle été utilisée et diffusée?

La leçon principale apprise de ce projet est le partenariat réussi avec les institutions de l'Etat, avec les OSCs sœurs et avec les partenaires au développement. Ce partenariat a permis à l'équipe du projet de mener à bien les activités prévues. Au-delà, les actions mises en œuvre ont permis à l'équipe du projet de mieux connaître la corruption, le cadre législatif et réglementaire consacré à lutter contre cela etc. Cette expérience sera diffusée à travers le site web de l'ANCE-Togo et partager à tous les abonnés à notre blog d'information. Elle sera ré-utilisée dans la mise en œuvre de plusieurs autres projets dans d'autres domaines et même sera recommandée à l'UE pour le financement futur.

2.8. DOCUMENTS PRODUITS PENDANT L'ACTION-PROJET

Veillez énumérer tous les documents (et le nombre d'exemplaires) produits pendant l'action quel qu'en soit le format (veillez joindre une copie de chacun d'eux, sauf si vous en avez déjà envoyé une par le passé).

Au cours de la mise en œuvre du projet, nous avons édité et distribué 201 exemplaires du code pénal ; élaborer un rapport parallèle sur la mise en œuvre de l'ODD16 au Togo, diffusé à travers notre site internet ; un rapport sur les cas de malversations économique porté en justice depuis 2008 et comment ils sont traités ; un rapport sur les cas de corruption dans les marchés publics ; un rapport sur les cas de corruption dans les hôpitaux ; un rapport sur les cas de corruption dans le secteur minier ; un draft guide juridique ; un rapport sur la vulnérabilité du secteur immobilier au blanchiment de capitaux ; un rapport de l'atelier national sur les instruments internationaux, nationaux et bonnes pratiques de lutte contre la corruption ; un rapport de la conférence de lancement du projet ; un manuel sur les instruments et bonnes pratiques dans la lutte contre la corruption ; un manuel sur le contrôle citoyen de l'action publique ; un manuel sur la passation des marchés publics ; un manuel de gestion des ressources humaines ; un manuel d'évaluation de la performance des employés ; un code de conduite et d'éthique professionnelle ; un manuel de procédure administrative ; comptable et financière sont édités et mis en œuvre.

Veillez indiquer comment les documents produits sont diffusés et à qui.

La majorité des documents produits sont mis en ligne, d'autres édités et distribués à tous les acteurs notamment les corps de contrôle, les OSCs, les médias, qui interviennent dans la lutte contre la corruption.

2.9. MARCHES (TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES) DE PLUS DE 60 000 EUROS ATTRIBUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION-PROJET

Veillez énumérer tous les marchés (travaux, fournitures, services) de plus de 60 000 EUR attribués pour la mise en œuvre de l'action depuis le dernier rapport intermédiaire (si existant) ou pendant la période de référence, en indiquant pour chacun d'eux le montant, la procédure d'attribution suivie, le nom du titulaire et une brève description de la procédure de sélection du contractant.

Aucun marché n'est passé atteignant ce montant (60 000 EUR). Le montant de chacun des marchés passés sont largement en dessous de ce montant.

3. BÉNÉFICIAIRES/ENTITÉS AFFILIÉES ET AUTRE COOPÉRATION

3.1. EVALUATION DES RELATIONS ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES/ENTITÉS AFFILIÉES DE CE CONTRAT DE SUBVENTION

Comment évaluez-vous les relations entre les bénéficiaires/entités affiliées de ce contrat de subvention (c.à.d. ceux qui ont signé le mandat du coordinateur ou la déclaration des entités affiliées) ? Veuillez fournir des informations spécifiques pour chaque bénéficiaire/entité affiliée.

Le Réseau Anti-Corruption (RAC-Togo) est le codemandeur de cette subvention et Transparency International l'Entité affiliée. L'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE-Togo) et le Réseau Anti-Corruption (RAC-Togo) entretiennent de très bonnes relations. Le projet a permis de rendre opérationnel le RAC-Togo à travers le renouvellement des membres du Conseil d'Administration, l'acquisition des matériels et équipements de travail ainsi que le recrutement d'un coordonnateur. Il a également permis de mettre en œuvre son projet de développement institutionnel à travers l'élaboration d'un manuel de formation sur les instruments internationaux, les procédures de passation de marchés publics ; l'élaboration d'un code de conduite et d'éthique ; la réalisation d'une étude sur les différents cas de malversations à caractère économique portés en justice de 2008 à 2018 ; l'organisation des ateliers de renforcements de capacités sur le contrôle citoyen de l'action publique, les instruments internationaux et les procédures de passation des marchés publics. L'ANCE-Togo a également appuyé le RAC-Togo dans l'élaboration des TDRs et le recrutement de deux (02) consultants dans le cadre du projet. En outre, dix (10) réunions de planification ont été organisées, cinq (05) réunions ont été organisées pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet ainsi que cinq (05) missions de suivi conjointes ont été organisées. Les membres du RAC-Togo appuient activement la mise en œuvre du projet de l'ANCE-Togo.

En dehors de la bonne relation qui existe entre l'ANCE-Togo et le RAC-Togo, l'ANCE-Togo entretient une excellente relation avec le Secrétariat de TI ainsi que des Sections de TI en Afrique de l'ouest. Le présent projet a renforcé la confiance du Secrétariat de TI sur les capacités de l'ANCE-Togo à devenir une digne Section Nationale. Cette confiance s'est traduite par l'implication du

conseiller régional de TI pour l'Afrique de l'ouest dans l'organisation d'un atelier national à Lomé sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la corruption. Enfin l'ANCE-Togo est associée à plusieurs actions régionales de TI et plusieurs missions régionales ont été effectuées dans ce sens par l'ANCE-Togo.

Le projet a, en outre, permis de rendre opérationnel et d'assurer le bon fonctionnement de la coordination des OSCs en matière de lutte contre la corruption au Togo créée par l'ANCE-Togo. Cette coordination est aujourd'hui élargie à plusieurs autres organisations de la société civile qui ne bénéficient pas de l'appui financier de l'Union européenne dont la CNSC, FONGTO, RESOKA, RESODERC, FODES, PFOSC-K, COADEP, CACIT.

3.2. CONTINUITÉ DE L'ACCORD ENTRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE SUBVENTION

L'accord ci-dessus entre les signataires du contrat de subvention est-il destiné à se poursuivre? Si oui, comment? Si non, pourquoi?

La relation entre l'ANCE-Togo d'une part et le RAC-Togo, TI d'autre part est destinée à se poursuivre pour une durée indéterminée. L'ANCE-Togo poursuivra sa collaboration avec TI à travers sa participation aux différentes missions régionales et projet de TI. Cette dernière par l'entremise des projets qu'elle met en œuvre alloue une part à ses Contacts/Sections Nationales pour leur contribution à la lutte contre les maux qui minent le monde entier notamment la grande corruption, le blanchiment de capitaux, l'injustice fiscale, les paradis fiscaux etc. L'ANCE-Togo continuera à participer aux réunions des sections régionales ; à l'élaboration des rapports et indice de Transparency International. Elle collaborera plus étroitement avec TI pour la mobilisation des ressources supplémentaires pour la poursuite des activités de lutte contre la grande corruption, le blanchiment de capitaux, etc.

L'ANCE-Togo continuera également à appuyer le RAC-Togo dont il assume le Secrétariat jusqu'à ce jour. Plusieurs appuis supplémentaires seront déployés pour aider ce réseau dans la mobilisation des ressources ainsi que dans la réalisation de ses activités de sensibilisation, de publication, d'information et de formation.

3.3. RELATIONS ENTRE NOTRE ORGANISATION ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES DANS LES PAYS

Comment évaluez-vous les relations entre votre organisation et les autorités publiques dans les pays de l'action? Comment ces relations ont-elles affecté l'action?

Le présent projet a largement renforcé les relations de l'ANCE-Togo avec plusieurs institutions de la République et services étatiques. Il s'agit notamment de Millennium Challenge Account (MCA) ; Cellule Climat des Affaires (CCA) ; Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et Infractions Assimilées (HAPLUCIA) ; Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ; Inspection Générale de l'Etat (IGE) ; Initiative de Transparence dans les Industries Extractive (ITIE) ; Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ; Ministère de la planification du développement et de la coopération ; Inspection Générale des Finances (IGF) ; Cour des Comptes, Direction du Budget de des Finances ; Ministère de la Fonction publique ; Ministère de la Justice ; Assemblée Nationale (AN) et

le Ministère des affaires étrangères et de la coopération, Secrétariat pour le suivi des reformes ; le Secrétariat Général du Gouvernement etc. Grâce à la confiance que ces institutions ont placé à l'ANCE-Togo, nous sommes constamment associées à plusieurs initiatives gouvernementales relatives à la gouvernance économique et à la lutte contre la corruption. L'ANCE-Togo a appuyé la HAPLUCIA pour la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des organes de contrôle et acteurs impliqués dans la lutte anti-corruption, de même que l'élaboration de leur plan stratégique et la finalisation des projets de loi notamment la loi cadre portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées au Togo et la loi organique portant la déclaration du patrimoine. L'ANCE-Togo a enfin travaillé avec la HAPLUCIA pour identifier cinq (05) cas de corruption dont 02 cas déjà transmis à la justice et 03 cas en cours de traitement et feront l'objet de poursuites judiciaires dans les jours à venir.

3.4. RELATIONS AVEC TOUTE AUTRE ORGANISATION PRENANT PART A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Le cas échéant, décrivez vos relations avec toute autre organisation prenant part à la mise en œuvre de l'action :

- Associé(s) (si existant)
- Contractant(s) (si existant)
- Bénéficiaires finaux et groupes cibles
- Autres tiers concernés (incluant les autres donateurs, autres agences gouvernementales ou unités gouvernementales locales, ONG, etc.).

D'une manière globale, l'ANCE-Togo entretient de très bonnes relations avec le RAC-Togo et TI qui sont associées à la mise en œuvre de l'action. Il en est de même des groupes cibles ; bénéficiaires finaux et autres tiers concernés durant les trois (03) ans d'exécution du projet. Ainsi au-delà des bénéficiaires définies avant le démarrage des activités qui sont entre autres Office Togolais des Recettes (OTR), Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-Togo), Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction du Budget (DB), la Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF), Inspection Générale du Trésor (IGT), Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP), Cour des Comptes (CC), la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), Inspection Générale des Finances (IGF), le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), le Réseau Anti-Corruption au Togo (RAC-Togo). Il a paru important au cours de la mise en œuvre des activités d'étendre nos relations avec d'autres groupes cibles tels que la Cellule Climat des Affaires (CCA), Millennium Challenge Account (MCA), Ministère de la Planification du Développement, Secrétariat Général du Gouvernement, Secrétariat Général du Ministère de la Planification du Développement, Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Reformes et des Programmes Financiers, le Ministère de la Fonction publique, le Conseil National de Patronat (CNP), la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), le Ministère de la Justice, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), l'Ambassade de France, l'Ambassade des USA, l'Ambassade d'Allemagne, l'Ambassade d'Egypte. L'ANCE-Togo entretient de très bonnes relations avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec le Programme de Consolidation de l'Etat et du Monde Associatif (Pro-CEMA).

3.5. LIENS ET SYNERGIES QUE VOUS AVEZ MIS EN PLACE AVEC D'AUTRES ACTIONS

Le cas échéant, décrivez les liens et synergies que vous avez mis en place avec d'autres actions.

L'ANCE-Togo au cours de l'exécution du projet a participé aux renforcements des actions de la coordination des OSCs dans la lutte contre la corruption avec des réunions régulières organisées pour une meilleure coordination des différentes interventions des OSCs. L'ANCE-Togo prend une part active aux travaux du cadre de concertation et de coordination des organes de contrôle et des acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption en tant que représentant des OSC dans le bureau de coordination. L'ANCE-Togo poursuit sa participation au comité de pilotage du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE) financé par la BM et l'UE, de même qu'au comité Justice et bonne gouvernance de la Cellule Climat des Affaires et membre du comité bonne gouvernance de la Cellule MCA-Togo, au Comité d'évaluation des marchés publics mis en place par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et au comité d'Evaluation Nationale des Risques de Blanchiment de Capitaux mis en place par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières.

3.6. LES SUBVENTIONS ANTERIEURES DE L'UE PERTINENTES

Si votre organisation a reçu précédemment d'autres subventions de l'UE ayant comme objectif d'appuyer le même groupe cible, dans quelle mesure cette action a-t-elle pu renforcer/compléter la (les) précédente(s)? (Énumérez toutes les subventions antérieures de l'UE pertinentes).

L'ANCE-Togo est à sa première expérience de mise en œuvre d'un projet financé par l'Union européenne. Les différents groupes cibles identifiés dans le cadre de ce projet bénéficient donc pour la première fois des activités réalisées grâce à la subvention de l'UE.

3.7. LA COOPERATION AVEC LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Comment évaluez-vous la coopération avec les services de l'administration contractante?

L'ANCE-Togo a entretenue d'excellentes relations avec l'administration contractante durant toute la période de mis en œuvre du projet. L'administration contractante était toujours présente aux côtés de l'ANCE-Togo dans l'exécution de diverses activités notamment le lancement officiel du projet, l'atelier national de renforcement des capacités sur les instruments et bonnes pratiques de lutte contre la corruption, aux deux ateliers organisés par le RAC-Togo, à la conférence de lancement des CAJAC etc. Sollicitée par l'administration contractante, l'ANCE-Togo a participé en août 2018 à la tournée nationale de visite de terrain de Mme l'Ambassadeur de l'UE pour toucher du doigt tous les projets financés par son institution au Togo. L'ANCE-Togo est également consultée par l'UE sur quelques questions liées à la bonne gouvernance économique au Togo en générale et la lutte contre la corruption en particulier ; ce qui lui a permis de plaider pour l'intégration de certaines de nos recommandations pour la lutte anti-corruption dans le LIVRE VERT de l'UE.

4. VISIBILITÉ

Comment la visibilité de la contribution de l'UE est-elle assurée dans le cadre de l'action?

La visibilité des actions de l'Union européenne a été assurée tout au long de la mise en œuvre du projet. Elle a été assurée entre autres à travers la diffusion de nombreux articles dans les presses écrites, Facebook, Twitter et sur le site de l'ANCE-Togo, aux différentes réunions auxquelles des staffs de l'ANCE-Togo participent ; l'utilisation du Logo de l'Union européenne sur tous nos supports de communication ; sur nos matériels et équipements de travail, le Logo de l'UE est constamment visible.

Le projet a permis entre autre d'accroître la notoriété de l'ANCE-Togo. Avant la mise en œuvre du projet, le nombre des internautes et mobinautes qui consultaient nos pages Facebook, Twitter et site web étaient très faible (30%). Mais depuis la mise en œuvre et en espace des trois années les internautes, mobinautes sont passés de 30% à 90%. Beaucoup de personnes sollicitent à s'abonner sur notre chaîne de diffusion de bulletin d'information, dont le nombre d'abonnés au début du projet était de 3577 et qui est passé à plus 25000 abonnés en mars 2020. La visibilité de l'ANCE-Togo n'a cessé d'augmenter tout au long de la mise en œuvre du projet, jusqu'à atteindre 85% ; le nombre de visiteurs sur notre site web a connu une nette augmentation à 85%, la page Facebook a augmenté de 90%, et YouTube à 85%. La sollicitation de l'ANCE-Togo par les organes de presse à intervenir dans les différentes émissions thématiques et à accorder les interviews, a augmenté à 85%.

Durant les trente six (36) mois de mise en œuvre du projet, l'ANCE-Togo a plus de crédit aux yeux des autorités togolaises comme une organisation de la société civile thématique plus dynamique, efficace, crédible et spécialisée dans la promotion de la bonne gouvernance économique et de lutte contre la corruption.

Ce projet a également permis de renforcer nos relations avec plusieurs organisations internationales comme le PNUD, BM, FMI et l'ONUDC permettant ainsi à l'ANCE-Togo d'élargir son champ de plaidoyer de haut niveau pour l'intégration transversale de la bonne gouvernance économique et la lutte contre la corruption dans leurs interventions au Togo. Plusieurs institutions gouvernementales qui interviennent dans la promotion de la bonne gouvernance (HAPLUCIA, CC, MCA, CCA, IGF, ARMP etc.), sollicitent constamment l'expertise de l'ANCE-Togo dans leurs travaux (rédaction de plan d'action ou autres documents de stratégie).

Enfin, le logo de l'UE a été systématiquement joint à tous les documents produits dans le cadre du présent projet. Il s'agit des TDRs, les kakemonos dont celui sur « Stop corruption », dans le cadre du lancement du projet PPAJCR, celui « Ensemble pour une bonne gouvernance au Togo », dans le cadre de la journée de l'Europe, celui sur les Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne, celui sur les bureaux régionaux, de 4 documents édités dans le cadre du projet et notamment: 1 manuel de GRH, 1 manuel dévaluation de la performance des employés, 1 code de conduite et d'éthique professionnel, 1 plan stratégique et les 201 exemplaires du nouveau code pénal ainsi que sur nos différents rapport d'étude de cas de corruption. Les logos de l'ANCE-Togo et l'UE sont également associés à toutes nos publications sur le site internet, Facebook, Twitter et YouTube.

La Commission européenne peut souhaiter faire connaître le résultat des actions. Voyez-vous une objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site web d'EuropeAid? Dans l'affirmative, exposez vos objections ici.

ANCE-Togo est d'avis favorable pour la publication de ces résultats sur le site internet de l'EuropeAid.

5. LIEUX OU SE TROUVENT LES DOCUMENTS, LES DOCUMENTS COMPTABLES ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Indiquez, dans un tableau, où se trouvent les documents, les documents comptables et les pièces justificatives pour chaque bénéficiaire et chaque entité affiliée autorisés à supporter des coûts.

Tous les documents, les documents comptables et les pièces justificatives sont placés dans des endroits bien sécurisé dans le but d'éviter leur perte en cas d'incendie ou inondation etc.

Types de document	Lieu
1. Les rapports d'études et d'activités	Armoire au Secrétariat
2. Documents comptables	Classeurs placés dans l'armoire de la comptabilité
3. Pièces justificatives	Classeurs placés dans l'armoire de la comptabilité
4. Autres documents du projet	Armoire au Secrétariat

La Commission européenne peut souhaiter faire connaître le résultat des actions. Voyez-vous une objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement? Dans l'affirmative, exposez vos objections ici.

ANCE-Togo est d'avis favorable pour la publication de ces résultats sur le site internet de l'EuropeAid.

Nom de la personne de contact pour l'action : **Kodjo Fabrice EBEH**

Signature:

Lieu : **Lomé**

Date prévue pour la remise du rapport : 02 Septembre **2020**

Date d'envoi du rapport : Octobre **2020**